

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE** : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

28, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 64^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 20 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Rappels au règlement (p. 6771).
M.M. Bonhomme, Alain Bonnet, Mme le président.
2. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6772).
Budget annexe des postes et télécommunications.
M.M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications ; Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.
M.M. Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ; le rapporteur pour avis.
Rappel au règlement : M. Gilbert Faure.
M.M. Laurisergues, le secrétaire d'Etat.
Rappels au règlement : M.M. Ducloné, Pierre Joxe, Mme le président, M. Corrèze.
Renvol de la suite de la discussion budgétaire.
3. — Ordre du jour (p. 6786).

★ (1 f.)

PRESIDENCE DE MME HELENE CONSTANS, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.
Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Jean Bonhomme. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Bonhomme, pour un rappel au règlement.

M. Jean Bonhomme. Madame le président, la discussion du budget des postes et télécommunications revêt cette année une importance particulière.

Il est regrettable que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la plus nombreuse de l'Assemblée, siège dans le même temps pour examiner un texte essentiel.

Cette simultanéité de travaux pourrait laisser croire à un absentéisme des députés qui n'est donc qu'apparent. Je vous demande de bien vouloir faire en sorte que ces pratiques ne se renouvellent pas.

Mme le président. Je vous donne acte de votre déclaration.

M. Alain Bonnet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Alain Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Je remercie M. Bonhomme d'avoir évoqué ce problème.

En effet, la commission des finances, à laquelle j'appartiens, doit se réunir tout à l'heure pour examiner des amendements. D'autre part, je ne crois pas trahir un secret en indiquant que la commission d'enquête sur l'organisation et les pratiques du commerce de la viande se réunit également ce matin. Il y a donc au moins trois commissions qui sont convoquées en dehors de cet hémicycle.

On l'a déjà dit, il faudrait établir une certaine coordination : il n'est pas normal que nous ne puissions pas tous suivre une discussion aussi importante que celle qui va s'engager sur le budget des P.T.T.

M. Jean Bonhomme. Très bien !

Mme le président. Effectivement, il y a simultanéité des réunions de plusieurs commissions et de la discussion budgétaire dans cette enceinte.

Je précise d'ailleurs que la plupart de ces commissions doivent examiner des textes qui viendront prochainement en discussion en séance publique. Dans le temps qui leur était imparti, il leur était difficile de trouver d'autres horaires de réunion.

— 2 —

DI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Mme le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 27 et 28.

La parole est à M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, mes chers collègues, pour la cinquième année consécutive, j'ai l'honneur de vous faire part, en tant que rapporteur spécial, de mes observations et réflexions sur le projet de budget des P.T.T.

Depuis cinq ans, je n'ai cessé d'alerter le Gouvernement sur la nécessité impérieuse de faire fonctionner ce grand service public à l'image d'une entreprise moderne et de lui donner les moyens, tous les moyens, de remplir sa mission. Depuis cinq ans, je n'ai cessé de mettre en relief l'importance de ce secteur d'activité dans le développement de notre économie. Cette importance n'a, hélas ! pas toujours été reconnue et ce n'est pas la transformation d'un grand ministère en secrétariat d'Etat, même autonome, qui avait pu nous rassurer.

Nous ne pouvons encore mesurer toutes les conséquences du conflit de ces dernières semaines, mais personne ne peut contester qu'elles placent notre pays en situation dramatique, dans une période marquée par l'inflation et le spectre du chômage.

Sans méconnaître les mesures très positives qui ont été prises au cours des cinq dernières années, et dont le contenu m'avait incité chaque fois à vous proposer d'adopter sans modification les crédits du budget annexe des P.T.T., je dois à la vérité de dire que certains problèmes, désormais classiques, rappelés chaque année à cette tribune, demeurent pour la plupart, sans solution. Je veux parler, bien entendu, des contraintes financières qui pèsent sur le budget des P.T.T. et conduisent à un déficit structurel permanent de cette administration.

En effet, l'équilibre du budget annexe des P.T.T., et notamment le financement des investissements, doit être normalement assuré par un excédent d'exploitation. Or, la réalisation de cet excédent à un niveau suffisant est compromise depuis de nombreuses années, en raison des obligations contestables imposées à l'administration des P.T.T.

Malgré une hausse des tarifs de 56 p. 100 en moyenne, qui apportera l'an prochain un supplément de recettes de 3 050 millions de francs, le budget de fonctionnement de la poste se traduira par un déficit de 232 millions de francs. Comparé aux résultats de 1973 et à ceux prévus pour 1974, le déficit d'exploitation de la poste est de moindre ampleur, c'est vrai, mais pour la première fois, une hausse des tarifs ne permet pas d'obtenir un solde d'exploitation créditeur.

Une nouvelle augmentation des tarifs ne pouvant être envisagée à terme proche — c'est évident — la recherche d'une exploitation équilibrée de la poste conduit à poser le problème du déficit entraîné par le transport et la distribution de la presse.

Ce déficit sera supérieur à 900 millions de francs tant en 1974 qu'en 1975. Alors que l'acheminement de la presse représente 20 p. 100 du trafic, il ne procure que 2 p. 100 des recettes. Le récent relèvement des tarifs applicable à la presse ne conduira en fait qu'à une stabilisation du déficit constaté les années passées.

Une nouvelle fois, votre rapporteur juge cette situation anormale et renouvelle sa demande afin que les comptes publics soient établis avec plus de clarté. Il ne s'agit ici, en aucune manière, de contester le bien-fondé des mesures prises pour faciliter les conditions d'exploitation de la presse d'information et d'opinion. Le coût de ces mesures devrait normalement être pris en charge par le budget général et cesser de peser sur le compte d'exploitation de la poste, dont il fausse les résultats.

A titre indicatif, on note chaque année — c'est curieux — que le montant des crédits d'investissement de la poste est du même ordre de grandeur que le déficit dû à la distribution des articles de presse. Ce n'est pas une loi économique, mais une simple coïncidence qu'il était utile de rappeler.

Quant au déficit des services financiers, il est estimé à 1 385 millions de francs pour 1975 et est imputable, pour l'essentiel, aux résultats négatifs des chèques postaux.

Votre rapporteur constate qu'en dépit des engagements pris par les précédents ministres des P.T.T. et qui avaient pour objet de permettre aux chèques postaux de résorber leur déficit d'exploitation le 31 décembre 1974, aucune mesure n'est prévue pour en assurer la réalisation.

Ce déficit des services financiers se trouvera l'an prochain aggravé par celui de la Caisse nationale d'épargne. Malgré l'amélioration du rendement de son portefeuille, qui s'établit à 6,78 p. 100, la Caisse nationale d'épargne enregistre des résultats négatifs, à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt servis aux déposants. Le déficit prévisionnel, initialement évalué à 100 millions de francs, va se trouver porté à plus de 800 millions de francs, compte tenu du passage à 7,5 p. 100 du taux de rémunération de l'épargne.

Votre commission des finances s'est en conséquence interrogée sur les moyens envisagés par le Gouvernement pour financer le déficit ainsi prévu.

Enfin, les charges d'intérêt croissent dans des proportions très importantes. Elles ont plus que triplé au cours des quatre dernières années, passant de 355 millions de francs en 1971 à 1 585 millions de francs en 1975. Le niveau actuel des emprunts prévus, conjugué à l'augmentation des taux d'intérêt, ne peut qu'aggraver cette situation. Dans l'immédiat, l'endettement peut encore être considéré comme presque acceptable, mais son inévitable alourdissement dans les prochaines années risque de devenir préoccupant.

En revanche, pour être très objectifs, nous mettrons l'accent sur le remarquable effort d'investissement figurant dans le budget pour 1975.

Tout d'abord les investissements de la poste, qui, avec 915 millions de francs, sont en progrès de 28 p. 100 par rapport à 1974 et permettront de développer l'automatisation du tri, d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers ainsi que les conditions de travail du personnel. J'y reviendrai.

Les investissements de télécommunications bénéficieront, en 1975, de 12 650 millions de francs d'engagements, soit dix fois plus qu'il y a dix ans. Je reconnais volontiers l'ampleur de cet effort sans précédent. Mais je formulerai deux remarques.

En premier lieu, le montant des engagements prévus pour 1975 avait été arrêté à ce niveau dès janvier 1973, en vue de permettre le raccordement de nouveaux abonnés, selon un échéancier progressif, pour arriver à 12 millions de lignes principales à la fin de 1978 ; en vue également de promouvoir une amélioration de la qualité du service, qu'il s'agisse de l'automatisation ou de l'écoulement du trafic.

Or, la hausse des prix des matières premières et notamment du cuivre, va obérer dangereusement la poursuite de ce programme. La commission de contrôle de la gestion du téléphone ne l'avait pas ignoré. Elle demandait une rallonge de 1 milliard de francs en 1974. Ce chiffre n'avait pas été choisi par hasard, il ne fait que représenter l'enchérissement des équipements consécutifs à une hausse moyenne des coûts que l'on peut évaluer à 16 p. 100.

Certes, nous avons observé une stabilisation relative du prix des matières premières dans la période récente, et si elle se confirme, les répercussions seront moins graves. Mais il est désormais certain que les objectifs arrêtés par le Gouvernement ne pourront être atteints dans les délais prévus.

Je remarque, en second lieu, que le volume des crédits de paiement s'accroît moins vite que celui des autorisations de programme.

Pour les télécommunications, la progression des crédits de paiement s'établit à 32 p. 100 contre 45 p. 100 pour les autorisations de programme. Il y a là un décalage, une évolution divergente qui peut faire redouter un certain retard dans la réalisation des équipements.

A ce sujet, comment sera compensé le financement qui provenait des avances remboursables de première catégorie que vous avez supprimées? Le doublement de la taxe de raccordement sera-t-il vraiment envisagé?

D'autre part, je n'imagine pas que la conjoncture boursière permette un recours accéléré au marché financier par l'intermédiaire des sociétés de financement. D'ailleurs, pour tenir compte des difficultés qu'elles pouvaient y rencontrer, le Gouvernement a limité les engagements de ces sociétés à 1 840 millions de francs, étant observé qu'une tranche supplémentaire de 1 000 millions de francs pourrait être engagée en cas de conjoncture favorable.

Cette diminution de la part relative des sociétés de financement a pour contrepartie un effort accru au niveau des crédits budgétaires.

Pour les services financiers, les mesures prévues commencent à être simplement des mesures d'accompagnement. Le montant des autorisations de programme figurant au budget de 1975 — 125 millions de francs — est, en effet, inférieur à celui de 1974, car l'automatisation du service est maintenant presque achevée. Dès 1975, 80 p. 100 des comptes de chèques postaux seront gérés électroniquement et avec la transformation, en 1976, du centre de Lyon, l'automatisation des centres de chèques sera intégrale.

Pour être tout à fait complet dans mon analyse de l'effort d'équipement de ce projet de budget, il me faut noter, au regard des préoccupations que j'évoquais il y a quelques minutes, une assez forte progression des crédits d'équipement des services sociaux.

Avec un montant de 133 millions de francs, les autorisations d'engagement prévues en la matière devraient permettre de porter à 36 500 la capacité d'accueil en logements locatifs, à 15 000 la capacité d'accueil en foyers d'hébergement et à 35 000 le nombre de places supplémentaires dans les restaurants administratifs.

En définitive, cet effort incontestable d'équipement risque d'être inopérant si un effort identique n'est pas poursuivi à l'égard des personnels, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Sans vouloir reprendre les débats de l'année dernière, il me paraît opportun de rappeler ici quelles étaient nos inquiétudes et nos préoccupations à l'époque.

L'année dernière déjà dans la discussion de ce même budget, je déclarais :

« Problèmes de personnel aussi : si les investissements des P.T.T. marquent depuis quelques années une progression certaine, l'intendance ne suit pas et, aujourd'hui, je crains que, faute de personnel suffisant en nombre et en qualité, une partie des matériels et des actions de promotion ne soit stérilisée dans un proche avenir. »

Et j'ajoutais :

« Ces difficultés sont génératrices de malaises qui, trop souvent, ne permettent pas la meilleure utilisation des réalisations nouvelles, car la part de « l'humain », dans le succès de votre entreprise est considérable, monsieur le ministre, et son incidence sur les résultats est déterminante.

« A quoi peuvent servir des installations ultra-modernes, si ceux qui sont chargés de les faire fonctionner n'ont pas le sentiment d'être suffisamment rémunérés, considérés ou même formés ? »

Mais revenons au budget de 1975.

S'il traduit à l'évidence la priorité accordée aux investissements, ce budget marque également une certaine augmentation sur le plan du fonctionnement. Mais il convient de préciser que la part spécifiquement P.T.T. dans cette augmentation est réduite puisque la plus grande part des ajustements de crédits est due à deux facteurs : les frais financiers et les charges de personnel.

Les frais financiers — intérêts versés aux déposants de la Caisse nationale d'épargne et intérêts des emprunts — augmentent globalement de plus de 60 p. 100.

L'augmentation des charges de personnel est également importante, 20 p. 100 résultant, en majeure partie, des relèvements de salaires intervenus en 1973 et 1974.

Quant aux emplois, si le nombre de créations prévues au budget est de 4 000 emplois nets — nombre supérieur, c'est vrai, à celui de 1973 et de 1974, qui était de 3 600 — les autres mesures spécifiques aux P.T.T. — indemnités et mesures catégorielles — sont stationnaires par rapport au passé. Le pourcentage même des créations d'emploi situe, en valeur relative, les P.T.T. dans la moyenne : 1,09 p. 100 contre 1,1 p. 100 pour l'ensemble des personnels de l'Etat.

Le nombre des créations est en réalité supérieur, puisque les emplois libérés par l'automatisation du téléphone et des chèques postaux sont intégralement transférés dans les autres secteurs, et, en définitive, c'est environ 8 000 emplois qui sont mis à la disposition des secteurs en expansion.

Mais ce nombre s'est révélé insuffisant et le conflit social encore en cours au moment de ce débat, confirme l'acuité des problèmes de personnel au sein de l'administration des P.T.T.

Les 380 000 agents, auxiliaires et titulaires confondus représentent le quart des effectifs de la fonction publique.

Ce personnel est assez jeune, la moyenne d'âge étant de trente et un à trente-trois ans, et se recrute principalement dans les régions du Sud-Ouest, du Massif central et de la Bretagne pour être affecté dans la région parisienne où sont nommés la quasi-totalité des postulants.

Par la voie des vœux de mutations, ces derniers recherchent le retour, le plus rapide possible, vers leur région d'origine. Ainsi, la région parisienne est dotée d'une part notable d'agents de passage, jeunes et souvent inexpérimentés, servant de surcroît dans des bureaux de très grande taille, alors qu'en province le personnel est beaucoup plus stable et expérimenté, mais plus âgé et que la taille des établissements est plus humaine.

Les emplois appartiennent en majorité aux catégories les plus basses. Ainsi, auxiliaires inclus, 23 p. 100 des personnels sont classés en catégorie « D », 52 p. 100 en catégorie « C », 20 p. 100 en catégorie « B » et 5 p. 100 seulement en catégorie « A ».

Cette structure d'emplois n'est pas sans répercussion importante sur les salaires.

Ainsi, sur l'ensemble des personnels, auxiliaires inclus, 17 p. 100 reçoivent moins de 1 500 francs par mois, 28 p. 100 moins de 1 700 francs, 50 p. 100 moins de 2 000 francs, 80 p. 100 moins de 2 500 francs.

Dans la région parisienne, la faiblesse des salaires des agents des P.T.T., qui, de surcroît, commencent au bas de l'échelle, entraîne une désaffection supplémentaire. Ce handicap est encore aggravé par la nomination hors de la province d'origine et ajoutée aux difficultés de recrutement. Bon nombre de postulants refusent en effet leur nomination dans la région parisienne ou démissionnent à peine arrivés, malgré l'attribution d'une prime d'installation.

Les conditions de travail sont, dans certains secteurs, pénibles et rebutantes. Les tâches sont répétitives, souvent sans commune mesure avec le niveau requis pour le concours d'entrée, et, de plus, accomplies dans des conditions matérielles qui en accroissent la pénibilité : travail de nuit, bruit, poussière, exposition aux intempéries pour le personnel des lignes et de la distribution, et, dans nombre de cas, la concentration des personnels dans de grands bureaux tend à accroître la déshumanisation des tâches.

Malgré des horaires de service réduits dans les centres de tri et les centres téléphoniques manuels, ces conditions de travail découragent les débutants qui, à défaut d'obtenir leur mutation en province, sont fréquemment conduits à démissionner.

Dès lors, les services les plus surchargés ne peuvent disposer que d'un personnel de renfort inexpérimenté et instable, alors que les emplois d'agents permanents ne sont pas pourvus.

C'est pourquoi la modernisation, corollaire du progrès technique général, constitue désormais pour certains services de la poste un impératif absolu.

Pour le tri, c'est en effet la réponse aux besoins et à la désaffection du personnel. L'automatisation ne doit donc pas être envisagée sous l'angle exclusif de la rationalisation et de la productivité, mais bien comme une nécessité.

Cette solution n'est pas seule. Il faut décongestionner les centres de tri et créer des cellules moins gigantesques, à la mesure humaine.

Pour les autres services, comme les chèques postaux et le téléphone par exemple, la modernisation entraîne des répercussions sur les personnels en place. En effet, outre les déplacements de personnels qu'impliquent les réductions d'effectifs, le blocage des mutations pour la résidence souhaitée limite les possibilités de retour dans la ville d'origine.

Le reclassement des personnels déplacés s'est jusqu'à présent opéré sans trop de difficultés et en limitant au maximum les déplacements hors résidence. Des cours de recyclage facilitent l'insertion des agents dans leur nouveau service et des indemnités sont versées aux agents recrutés hors résidence.

Toutefois, ces changements de service font l'objet de réserves, bien compréhensibles quand il s'agit de personnels avancés dans leur carrière. De plus, les auxiliaires sont exposés, de manière aiguë, à des licenciements.

Au demeurant, les limites de la modernisation sont vite atteintes. Ainsi, pour le tri, 50 p 100 du courrier au plus peut être traité automatiquement.

En outre, les chiffres le prouvent à l'évidence, l'encadrement est insuffisant, particulièrement au niveau de la maîtrise de base — inspecteurs et inspecteurs centraux, contrôleurs divisionnaires, maîtrise des lignes et de la distribution. La proportion moyenne, qui est actuellement d'un pour seize, est manifestement insuffisante, spécialement dans les services réputés difficiles où, de surcroît, le personnel débutant ne trouve pas, pour le guider, des « anciens » rodés au travail, et qui ont demandé et obtenu leur mutation ailleurs.

Enfin, la mécanisation ne modifie pas fondamentalement la nature des tâches quand elle remplace des opérations fragmentaires et répétitives par des opérations de même nature, comme la perforation de cartes ou l'indexation de lettres, pour ne citer que ces deux cas.

D'autre part, les problèmes catégoriels permanents sont liés à des revendications de certains corps de personnels bloquées par les tutelles extérieures aux P. T. T.

D'une façon générale, le système actuel est rigide et les problèmes sectoriels ne peuvent être seulement réglés par des diminutions de droit, ou de fait, de la durée du temps de travail et par l'octroi de primes. Il ne fait que reporter les crises. L'exemple des centres de tri le démontre.

Une solution pourrait résider — il faudra bien un jour y arriver — dans la modulation de certains salaires selon les postes de travail : mieux intégrer le coût de pénibilités spécifiques éviterait la référence impersonnelle à des parités extérieures, sans signification réelle.

Les exigences du service imposent, il est vrai, un recours important à l'auxiliaire pour assurer des emplois de tous ordres qui ne justifient pas l'utilisation d'un agent à temps plein. Il en est ainsi pour des renforts saisonniers, ou pour des bureaux de faible importance. Ce recours assure également la continuité du service en cas de vacance momentanée d'emploi.

Il ne peut donc être question de le supprimer. En revanche, il faut le limiter à l'indispensable, qui peut être assuré par environ 40 000 agents : nous en avons plus de 90 000. C'est ce supplément qu'il convient de résorber. Vingt-neuf pour cent d'auxiliaires, d'autre part, ont quatre ans d'ancienneté et plus. Il faut réformer ces méthodes qui obéissent plus à la facilité qu'à la raison.

Je souhaite vivement, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à la suite de cet exposé, au cours duquel j'ai évoqué les problèmes humains que posent les rigueurs de votre projet de budget, vous puissiez nous fournir tous les apaisements désirés et nous préciser comment vous comptez rattraper le retard considérable qui a été accumulé et venir à bout de l'engorgement que provoquera la reprise du service du courrier.

Je terminerai, bien entendu, par la question primordiale qui domine aujourd'hui notre débat : quelle sera l'issue de la grève ? Le projet de protocole, dont j'ai eu communication, représente un effort financier de l'ordre de 500 millions de francs. Il n'a pas pour autant « encouragé » — si j'ose dire — les organisations syndicales à l'accepter. Comment, d'ailleurs, cette charge nouvelle aurait-elle été financée ?

Je considère, pour ma part, que ce protocole est un catalogue hétéroclite de mesures catégorielles. Le moins qu'on puisse en dire est qu'il représente un maquis difficile à défricher. Après examen plus approfondi, on a l'impression qu'ont surgi les dossiers de revendications de toutes natures, dont certains dormaient paisiblement depuis de longues années. A part la prime d'exploitation, qui a atteint le montant longtemps souhaité, je ne pense pas qu'il faille retenir la plupart des autres mesures.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, la vraie solution à la crise ne consisterait-elle pas à abandonner un projet de protocole qui ne satisfait personne — et coûte très cher — et à obtenir un supplément de créations d'emplois en l'accompagnant d'un modèle cohérent des structures de personnels, ainsi que je l'ai souligné dans le cours de mon exposé ?

En conclusion, je vous rappelle, mes chers collègues, que votre commission des finances s'était prononcée le 17 octobre dernier, avant la grève, en faveur de l'adoption des crédits du budget annexe des P. T. T.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ne lui donnez pas l'occasion de regretter sa prise de position, aujourd'hui...

M. Gilbert Faure. M. le rapporteur le regrette-t-il déjà ?

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. ... alors que des secteurs vitaux de notre économie sont, à cause de cette grève qui dure, au bord de l'asphyxie, et que les pertes de recettes subies compromettent chaque jour davantage l'équilibre financier de votre budget ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux).

Mme le président. La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire, j'ai l'honneur, depuis de nombreuses années, de présenter à l'Assemblée l'avis de la commission de la production et des échanges sur le projet de budget annexe des postes et télécommunications.

Il faut reconnaître qu'en une décennie un volume considérable d'efforts a été consacré aux P. T. T. Cette année encore votre ministère bénéficie d'augmentations substantielles de crédits.

Faut-il pour autant être satisfaits ?

Les investissements et les frais de fonctionnement de vos services apporteront-ils aux Français les satisfactions qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public prioritaire pour l'économie nationale ? Hélas, permettez-moi d'en douter.

Comme il est écrit dans mon rapport, rédigé au nom de la commission de la production et des échanges et distribué bien tard en raison de la surcharge de l'imprimerie de l'Assemblée, l'examen des crédits du budget annexe des P. T. T. revêt cette année une importance et une gravité particulières.

Après le rapport écrit de mon ami Pierre Ribes, et surtout après son excellent exposé, je n'entrerai pas dans les détails et je m'en tiendrai à quelques remarques générales, qui me semblent importantes et qui compléteront mon rapport.

Si l'environnement économique dans lequel s'inscrit le projet de budget n'était pas si perturbé, il faudrait peut-être émettre un avis défavorable à son adoption.

Dans l'absolu, il est en effet décevant pour plusieurs raisons, malgré l'importance de ses crédits.

Rien n'est fait pour s'attaquer au déficit des services financiers, entraîné par l'insuffisante rémunération des dépôts des chèques postaux auprès du Trésor.

En dépit d'une modification des tarifs de l'acheminement de la presse, le déficit de ce secteur d'activité de la poste restera massif — M. Ribes vient de nous le rappeler — et demeurera à la charge des P. T. T., mais il provient incontestablement d'une aide de l'Etat puisque ces tarifs très bas des plis non urgents à tarif réduit sont bel et bien une faveur accordée à certaines entreprises privées. La poste devrait, pour le moins, trouver une compensation dans le budget d'autres ministères ou, éventuellement, dans celui des charges communes.

Enfin, malgré le montant des crédits d'investissements consacrés aux télécommunications, il ne faut pas s'attendre, à moyen terme, à la fin de la crise du téléphone. Nous comptons sur un minimum de quinze milliards de francs, mais nous sommes loin de compte, monsieur le secrétaire d'Etat.

De l'insuffisance des crédits découlent des difficultés de recrutement et de formation de personnels qualifiés de tous grades pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien des installations. Ce problème n'est pas nouveau mais il ira en s'aggravant avec l'augmentation du nombre des centraux, des centres de transit et des installations fonctionnant grâce à des techniques de pointe.

Lorsque la commission de la production et des échanges, comme la commission des finances, a examiné le projet de budget annexe des P. T. T., les mouvements de grève n'avaient pas commencé. Mais depuis longtemps apparaissait l'insuffisance des effectifs, tant pour la poste que pour les télécommunications.

Cette grève, lancée par des employés du tri, las des tâches répétitives et astreignantes qui sont les leurs, a gagné d'autres secteurs des P. T. T. et gêne des secteurs de notre économie qui n'en avaient, certes, pas besoin.

Il ne faut pas dire que cette grève est fondamentalement politique, du moins au départ. Elle est, en grande partie, la conséquence d'un contentieux qu'il aurait fallu régler plus tôt.

Evidemment, les spécialistes de la grève qui ont pris le train en marche veulent accaparer le mouvement et ne se cachent pas pour affirmer que pour eux le moment est venu de prendre le pouvoir. C'est sans doute ce qu'ils appellent la démocratie ! (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes et communistes. Ridicule !

M. Henri Lucas. Ce n'est pas sérieux.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Soyez sérieux et écoutez !

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis, pour ma part, persuadé que, si vous pouviez envisager un accroissement des effectifs — conformément au souhait de M. Corréze, rapporteur de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone — la grande majorité des personnels non affiliés aux syndicats politiques reprendrait le travail et accepterait d'examiner en détail les avantages que vous avez proposés, en attendant l'aboutissement de pourparlers ultérieurs. C'est, du reste, le vœu raisonnable de l'amicale des chefs d'établissements des P.T.T.

C'est aussi pour nous conformer à certaines conclusions de cette même commission de contrôle qu'avec mon ami Corréze nous avons déposé deux amendements auxquels, hélas, la commission des finances a opposé l'article 40 de la Constitution !

M. Gilbert Faure. C'est ça, la démocratie ?

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. C'est la Constitution, mon cher collègue.

M. André Fanton. Très bien !

Un député communiste. Que vous avez votée !

M. Gilbert Faure. Elle est belle ! Je l'ai dénoncée l'autre jour.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Le premier amendement tendait à la titularisation dans les six mois des personnels auxiliaires des P.T.T. occupant depuis plus d'un an un emploi à temps complet. Un effort pourrait être fait, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous comptons sur vous.

Le second amendement demandait au Gouvernement la création en 1975 de 12 000 emplois de titulaires dans les P.T.T. Il serait, en effet, anormal que la loi de finances ne tienne aucun compte des conclusions de la commission de contrôle qui prévoyait 15 000 emplois nouveaux pendant trois ans pour les seules télécommunications. Vous êtes trop conscient de leur importance nationale pour les négliger.

A ce propos, je mentionne l'amendement n° 183 à l'article 28 qui a pour objet de réduire les interventions permanentes des entreprises privées, ce qui permettrait de recruter des titulaires pour exécuter les travaux réguliers.

Une solution devrait aussi être apportée — M. Rihs l'a souhaité également — aux déficits de la poste et des services financiers, qui, en fait, combient leur déficit par l'emprunt c'est-à-dire en s'endettant encore plus.

Si de grands efforts ont été consentis dans les budgets précédents pour les télécommunications, il est à redouter qu'avec les crédits d'investissements pour 1975, la situation du téléphone s'aggrave encore plus dans deux ou trois ans.

En outre, il faut éviter que la remise en cause de certains programmes n'entame la confiance des industriels dans l'Etat, qui est leur partenaire et leur client. Le Gouvernement devrait annoncer, très rapidement, un plan triennal assurant aux entreprises un plan de charge pour les années à venir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne connaissons pas les résultats et les conclusions du rapport Delmas mais, sous réserve de meilleurs résultats des services financiers, qui, d'ailleurs, fut promis solennellement par le Gouvernement il y a trois ans, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable au projet de budget annexe des postes et télécommunications. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Madame le président, mesdames, messieurs, les circonstances tout à fait exceptionnelles dans lesquelles se déroule cette année la discussion du budget des postes et télécommunications sont présentes à l'esprit de chacun.

Je souhaite qu'elle soit l'occasion, pour chacun d'entre nous, et à travers l'Assemblée nationale, pour le pays tout entier, de mieux cerner les problèmes posés par la grève des postes et télécommunications et de mieux apprécier les efforts considérables que le Gouvernement a accomplis depuis bientôt cinq semaines pour trouver une solution au conflit.

J'examinerai, d'abord, les grands problèmes de fond que la grève met à l'ordre du jour. Vous constaterez qu'il s'agit de problèmes permanents que vos rapporteurs ont depuis longtemps signalés et je les en remercie. Mes prédécesseurs ont tenté, non sans succès, d'y remédier et le projet de budget pour 1975, préparé bien avant le déclenchement de la grève apporte lui aussi, dans bien des cas, des positions positives.

Je parlerai de la question des rémunérations, de celle des effectifs, des problèmes spécifiques aux centres de tri, du statut juridique des postes et télécommunications et de l'équilibre financier du budget annexe, tel qu'il vient d'être modifié par les événements survenus depuis la publication des fascicules budgétaires.

Le conflit actuel porte, en premier lieu, comme il est normal, sur la question des rémunérations.

Les rémunérations intéressant les personnels des postes et télécommunications s'inscrivent toutes dans le projet de budget que vous examinez aujourd'hui mais, pour l'essentiel, elles sont définies dans le cadre général de la fonction publique.

Dans ce cadre, l'élément clé est constitué par l'accord salarial conclu au mois de juillet 1974 entre le Gouvernement et cinq organisations syndicales dont, principalement, la fédération de l'éducation nationale, Force ouvrière, la confédération française des travailleurs chrétiens, qui représentent 60 p. 100 de l'ensemble des employés de la fonction publique, mais 35 p. 100 seulement du personnel des P.T.T.

Ce texte, dont l'application est rétroactive au 1^{er} janvier 1974 et dont la renégociation, pour l'année 1975, doit s'ouvrir dans quelques semaines, est particulièrement avantageux pour les fonctionnaires — je n'hésite pas à l'affirmer — surtout pour ceux qui appartiennent aux basses catégories, si nombreux, comme on l'a montré, au sein du ministère des P.T.T.

L'accord leur garantit, en effet, la progression de leur pouvoir d'achat, c'est-à-dire une augmentation de leur rémunération supérieure, quoi qu'il arrive, à la hausse des prix constatée.

Pour le prouver, je prendrai l'exemple de deux catégories « pilotes » dans les P.T.T. Le salaire de base du préposé, qui était de 1 273 francs au 1^{er} janvier 1974, est passé, au 1^{er} novembre — je parlerai tout à l'heure de ce qui s'est passé ensuite avec le protocole du 5 novembre — à 1 465 francs, par le simple jeu de l'accord salarial général dans la fonction publique, soit une augmentation de 15,5 p. 100.

M. Guy Ducoloné. Un os à ronger !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. L'agent d'exploitation gagnait 1 413 francs au 1^{er} janvier 1974, mais 1 620 francs au 1^{er} novembre 1974, soit une augmentation de 14,6 p. 100.

Il s'agit, je le rappelle, des salaires de base : par le jeu des primes et des indemnités, les salaires réels sont nettement plus importants.

Dans le même temps, l'indice officiel des prix a progressé de 12,6 p. 100.

En fait, le principal défaut de l'accord de juillet 1974 est de n'avoir pas reçu la signature de la C.F.D.T., ni de la C.G.T.

Les revendications présentées au cours de la négociation par ces deux organisations — elles continuent imperturbablement à les répéter, suivant la technique bien connue du martelage de l'opinion publique — font donc tout simplement abstraction des résultats considérables obtenus par les fonctionnaires grâce à l'accord de juillet 1974.

Ces revendications représentent une telle masse d'avantages que s'ils étaient accordés, l'augmentation des salaires dans les P.T.T. dépasserait 30 p. 100 en 1974, compte tenu des augmentations automatiques que je viens d'indiquer, soit le double, en moyenne, des résultats de l'accord de juillet 1974.

Je suis bien persuadé, mesdames, messieurs, que les organisations qui appuient de telles revendications n'ont aucune illusion : elles savent que le Gouvernement ne peut les satisfaire et qu'aucun gouvernement ne le pourrait, mais peut-être n'est-ce pas le résultat qu'elles cherchent.

D'ailleurs, les avantages réclamés ne sont pas seulement impossibles à satisfaire en raison de leur masse : ils le sont aussi en raison de leur nature.

Je m'explique. Que nous demande-t-on ? Non pas des avantages catégoriels — j'indiquerai tout à l'heure l'importance de ceux qui sont contenus dans le protocole du 5 novembre — mais une prime uniforme de deux cents francs, présentée comme un acompte sur de futures réformes catégorielles.

Si ce type d'avantage était accordé, il aboutirait à désorganiser complètement le système des carrières au sein de l'administration et à ouvrir entre les différentes catégories de personnel un contentieux interminable.

L'intérêt du personnel n'est d'ailleurs pas qu'il soit accordé. Seuls, en effet, les avantages traduits dans la grille indiciaire conservent, tout au long de la carrière des personnels intéressés, la pérennité indispensable. C'est la méthode retenue dans le protocole du 5 novembre.

C'est aussi — remarquons-le en passant — celle qui correspond au maintien des P.T.T. dans le cadre juridique de la fonction publique. Il est pour le moins étrange que ceux qui nous reprochent de vouloir privatiser les P.T.T. réclament des procédures et des modes de calcul pour les salaires qui nous font tout droit sortir de la fonction publique !

D'où vient l'obstination à soutenir de telles revendications ? Dans le cadre des rapports sociaux, je ne vois qu'une explication. Les organisations syndicales qui n'ont pas signé l'accord général sur la fonction publique en juillet sont minoritaires à cet échelon mais au contraire majoritaires au sein des P.T.T.

Il était donc tentant pour elles d'utiliser le levier du mécontentement dans le secteur des P.T.T., non seulement, comme c'est leur rôle, pour obtenir la satisfaction des revendications propres à leurs mandants, mais surtout pour obliger le Gouvernement, avant même qu'il ait ouvert les négociations à son niveau, à rompre le contrat de juillet.

Le Gouvernement cédant, on gagnait sur deux tableaux : la politique contractuelle dans la fonction publique avait vécu et les négociations se plaçaient au niveau de stricts rapports de force. La lutte syndicale se confondait alors avec le combat politique.

Le Gouvernement a refusé de se laisser entraîner sur ce terrain, soutenu en cela par plusieurs organisations syndicales. En revanche, il a accepté de négocier très largement, sans préalable ni exclusive, sur le contentieux spécifique aux P.T.T.

Le protocole du 5 novembre constitue, pour le personnel des P. T. T., un ensemble de mesures dont la lecture peut certes paraître lassante, mais qui est d'une ampleur sans précédent depuis plus de vingt ans et qui présente une cohérence indéniable.

L'amélioration du niveau des rémunérations qui résulte du protocole tient à l'augmentation de nombreuses primes ou indemnités spécifiques aux agents des P.T.T., mais surtout aux améliorations de carrière dont bénéficient de nombreuses catégories.

M. Francis Leenhardt. Parlez-nous des effectifs !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. J'y viendrai, je l'ai annoncé, mais il faut examiner les questions les unes après les autres pour essayer d'être sérieux.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jacques Blanc. Pour essayer seulement d'être sérieux ?

M. Guy Ducoloné. Il a du mal à y parvenir !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. S'agissant des primes et indemnités, je ne mentionnerai que les principales.

La prime de résultat d'exploitation est touchée par l'ensemble des agents titulaires des P.T.T. Elle le sera, dès 1974, rétroactivement, en quelque sorte, par tous les auxiliaires.

Cette prime est portée de 1 090 francs en 1974 à 1 650 francs en 1975. L'augmentation représente à peu près cinquante francs par mois, c'est-à-dire le quart des deux cents francs dont parlent les agents en grève. En ce qui concerne la prime uniforme, par le biais de la prime de résultat, nous avons fait le maximum de ce qui était raisonnable, compte tenu des limites que j'ai évoquées.

L'augmentation de la prime de résultat ne représente que le tiers du coût global du protocole. Sous d'autres formes, les personnels ont donc obtenu deux fois autant. Il serait temps que l'opinion publique en prenne conscience et que les agents des P.T.T. en grève le reconnaissent.

Sous quelles autres formes ? La prime de technicien des installations des télécommunications passe, au 1^{er} janvier 1975, de deux cents à trois cent cinquante francs par mois, soit un accroissement de plus 75 p. 100.

Une prime de risque est instituée pour les agents de la distribution et des lignes, c'est-à-dire au total pour 114 000 personnes, au taux de 6 p. 100 du traitement pour la catégorie C, et de 4 p. 100 pour la catégorie B. L'engagement est pris d'augmenter ultérieurement ces taux de trois points.

L'indemnité de nuit passe, par nuit de travail, de 19,35 francs à 23,85 francs, soit plus 23 p. 100 d'augmentation.

Pour synthétiser, je vais vous montrer à l'aide d'exemples précis, l'effet de ces mesures sur la rémunération nette mensuelle à Paris, c'est-à-dire en ajoutant au traitement de base l'indemnité de résidence, les indemnités mensuelles, la quote-part mensuelle des indemnités annuelles, mais déduction faite des retenues de sécurité sociale et du prélèvement pour pension.

Un auxiliaire débutant gagnait 1 335 francs tout compris au 1^{er} novembre 1974. Compte tenu de l'application du protocole du 5 novembre, il gagnera 184 francs de plus soit, au 1^{er} janvier 1975, 1 519 francs, l'augmentation atteignant 13,8 p. 100.

Un préposé ou un agent des lignes débutant touchait, au 1^{er} novembre 1974, 1 633 francs. Au 1^{er} janvier 1975, il gagnera 1 770 francs, soit un gain de 137 francs.

Un agent d'exploitation débutant qui recevait, au 1^{er} novembre 1974, 1 738 francs, gagnera au 1^{er} janvier 1975, 1 843 francs, soit une augmentation de 105 francs.

Un technicien des télécommunications débutant dont le salaire était, au 1^{er} novembre 1974, de 2 034 francs, gagnera, au 1^{er} janvier 1975, 2 291 francs, soit 257 francs de plus.

Je n'ai pas choisi les exemples les plus favorables à ma démonstration ; il s'agit seulement des catégories les plus représentées au sein de l'administration des P. T. T.

Il est important, d'autre part, de noter que l'amélioration des carrières de toutes ces catégories, et de bien d'autres, peut-être moins mesurable dans l'immédiat que dans l'avenir, est un phénomène essentiel.

Par exemple, la titularisation de six mille auxiliaires se fera directement en catégorie C, alors que les titularisations s'effectuaient jusqu'à présent exclusivement en catégorie D. Les rémunérations des auxiliaires seront de ce fait même augmentées.

Les agents d'exploitation bénéficieront, dès 1975, de trois mille possibilités supplémentaires de promotion à l'échelon supérieur d'agent d'administration principal.

Les agents des services de distribution et de l'acheminement — au nombre de 85 000, je le rappelle — verront, dès cette année, doubler le rythme de leurs promotions. Cet avancement accéléré intéresse 19 000 préposés et 18 000 préposés-chefs.

Les agents du service des lignes seront tous reclassés, en cinq ans, à la catégorie immédiatement supérieure à celle à laquelle ils appartiennent actuellement.

Les possibilités de promotion des agents d'exploitation qui appartiennent à la catégorie C, dans le corps des contrôleurs, qui font partie de la catégorie B, seront elles aussi sensiblement améliorées. Il s'agit d'ailleurs d'une situation depuis longtemps signalée par toutes les organisations syndicales. Il convenait en effet d'y remédier : 3 750 postes supplémentaires de contrôleurs sont créés rétroactivement au titre des années 1972 à 1975.

L'effort s'applique également aux catégories supérieures. Je cite, pour les contrôleurs, la multiplication par trois, en 1975, des possibilités d'accès au grade de contrôleur divisionnaire. Cet effort sera poursuivi en 1976 et en 1977, en application des engagements stricts et précis du protocole du 5 novembre.

En catégorie A, cinq cents inspecteurs principaux seront promus en surnombre au grade de directeur départemental adjoint à titre rétroactif également pour les années 1972 à 1975.

L'énumération, d'ailleurs partielle, à laquelle je viens de me livrer a pu vous apparaître quelque peu aride et lassante. Malgré son morcellement apparent, le protocole du 5 novembre représente un dispositif cohérent édifié au cours d'une négociation approfondie qui s'est étendue sur soixante-quinze heures.

Comme l'a rappelé M. Ribes, il est également le résultat — et je ne crois pas qu'il y ait lieu de le regretter — de l'étude d'un certain nombre de revendications d'origine syndicale qui reflétaient même quelquefois la position de la direction du personnel. En tout cas, ce protocole permettra de revaloriser très sensiblement l'ensemble des carrières des agents des P. T. T. au sein de la fonction publique.

J'en viens maintenant aux effectifs.

L'insuffisance des effectifs est présentée comme l'un des motifs essentiels de la poursuite de la grève. Faute de personnel suffisant, la qualité du service se dégraderait constamment, les conditions de travail seraient insupportables, le caractère de service public de l'administration des P. T. T. serait indirectement compromis en raison du grignotage progressif du secteur privé.

Je voudrais faire justice de ces affirmations erronées ou, à tout le moins, tendancieuses et les ramener à leur juste proportion.

Commençons par rappeler les faits. Les emplois de titulaires créés depuis quatre ans au budget des P. T. T. ont été de 5 000 en 1972, 3 600 en 1973, 3 600 en 1974 et seront portés à 4 000 en 1975.

A ces emplois, il convient d'ajouter ceux qui sont dégagés par l'automatisation du téléphone et des centres de chèques postaux dont la modernisation, fort coûteuse d'ailleurs, a permis d'améliorer la qualité du service rendu au public. Il était parfaitement normal que les personnels libérés par cette augmentation de la productivité soient affectés à de nouvelles tâches. Le nombre des emplois obtenu par dégagement a été de 2 000 en 1972, de 3 000 en 1973, de 4 000 en 1974 et sera également de 4 000 en 1975.

Si bien que le nombre total des créations d'emplois destinées à faire face aux besoins nouveaux des services postal et téléphonique, dans un secteur où, effectivement, la productivité ne permet pas de réduire les effectifs, s'est établi, en 1972, à 7 000 emplois, en 1973 à 6 600, en 1974 à 7 600 et il atteindra 8 000 emplois en 1975.

Alors que le nombre d'emplois nouveaux a été très sensiblement réduit dans l'ensemble de la fonction publique — d'un tiers par rapport à l'année dernière — celui des postes budgétaires accordés aux P. T. T., 4 000 pour 1975, je le rappelle, sera supérieur à celui de chacune des deux années précédentes où il a été de 3 600. Les emplois nouveaux créés l'an prochain au budget des P. T. T. représenteront 14,2 p. 100 du total de l'accroissement des effectifs de la fonction publique, contre 10 p. 100 seulement en 1974.

Le budget que je vous présente traduit donc, de la part du Gouvernement, une prise de conscience particulièrement nette du problème des effectifs.

Il faut noter, par ailleurs, que la conjoncture propre à l'année 1975 sera marquée, en ce qui concerne la poste, par un très net ralentissement de la progression du trafic. En 1975, le trafic postal n'augmentera pas de 4 p. 100 comme les années précédentes. Ce ralentissement est dû, tout d'abord, hélas ! aux conséquences de la grève elle-même, mais il tient également aux perspectives économiques générales.

De ce fait, et j'appelle tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur ce point, en 1975 l'accroissement des effectifs pourrait, si cela apparaissait légitime, être consacré à l'amélioration des conditions de travail, beaucoup plus nettement que cela n'a été le cas au cours des années précédentes.

Puisque j'évoque les conditions de travail, qui intéressent au premier chef les personnels des P.T.T., il convient de nous arrêter quelque peu sur ce point et essentiellement sur la durée du travail.

Là aussi, commençons par les faits.

Les durées effectives sur les postes de travail, dans les principaux services des P.T.T., sont les suivantes : 41 heures par semaine dans les bureaux mixtes et la distribution postale ; de 30, 34 ou 38 heures dans les centres téléphoniques, selon l'importance du central ; 31 heures 30 en service de nuit et 37 heures en service de jour, dans les centres de tri ; 34 heures dans les chèques postaux pour les perforatrices et 36 heures 15 dans les autres services de chèques postaux.

Chacun peut en penser ce qu'il veut, mais personne — et sûrement pas moi — ne dénierait aux organisations syndicales le droit de revendiquer sur le terrain de la durée du travail. Je note tout de même qu'elles n'en parlent pas tellement.

Il est beaucoup plus facile, à vrai dire, de parler du manque d'effectifs, « de l'indigence des moyens dans lesquels le Gouvernement laisse végéter un grand service public »...

M. Gilbert Faure. C'est bien leur droit !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. ...de « privatisation », de « démantèlement » et que sais-je encore !

M. Louis Mexandeau. C'est vrai !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Il est tellement plus facile de lancer une croisiade sur ces grands sujets, en jouant sur l'attachement si respectable des agents des postes et télécommunications à leur administration et en abusant quelque peu des bons sentiments de l'opinion publique ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Et cependant, mesdames, messieurs, la durée du travail est bien le seul biais par lequel des organisations syndicales peuvent légitimement intervenir pour poser le problème des effectifs. C'est en raison des répercussions sur la durée du travail, dont j'ai dit à l'instant ce qu'il en était, que le problème des effectifs intéresse les travailleurs d'une entreprise.

Au-delà, en ce qui concerne l'entreprise P. T. T., nous abordons un domaine plus général où chacun, y compris les organisations syndicales — mais elles ne sont pas seules en cause — peut avoir son point de vue, mais où, en définitive, il appartient au Gouvernement et, au-dessus de lui, au Parlement de donner l'arbitrage définitif.

La grève est une arme légitime aux mains des travailleurs quand il s'agit pour eux de défendre leurs intérêts. Mais elle ne doit pas devenir, sous l'impulsion de certaines organisations syndicales, un moyen de pression sur le Gouvernement et sur le Parlement pour infléchir leurs décisions dans des domaines qui font partie de l'ensemble de la politique dont ce gouvernement et ce parlement sont responsables vis-à-vis de la nation. (Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

En conclusion, sur cette question des effectifs, je rappellerai que le Gouvernement, tout en maintenant le chiffre de 4 000 créations de postes prévues au projet de budget, auquel s'ajoutent les 4 000 emplois dégagés par la modernisation, a annoncé, dans le protocole du 5 novembre dernier, la titularisation, en 1975, de 6 000 auxiliaires de la catégorie C. Ce n'est qu'un premier pas vers la solution d'un problème de grande ampleur.

Mais qui soutiendrait qu'il ne s'agit que d'une mesure symbolique ? Il m'est apparu, dès le début, que les événements actuels appelleraient une réponse sérieuse à ce grave problème des auxiliaires dont souffre l'administration des P. T. T., c'est vrai, mais dans ce cas elle n'est pas la seule.

Si bien que, pour aller au-delà, c'est au sein de la fonction publique qu'il est nécessaire de mener, avec les organisations syndicales — ce qui est en cours depuis le 8 novembre — les études et les négociations pour aboutir à la transformation en

titulaires de tous les auxiliaires qui effectuent réellement, de façon permanente, un travail à temps complet. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

J'ajoute que je me suis engagé, dans le protocole du 5 novembre 1974, à mettre en œuvre dans l'avenir, aux P. T. T., les moyens nécessaires pour limiter aux seuls travaux temporaires le recrutement de personnes non titulaires. En effet, il ne suffit pas de supprimer progressivement les postes d'auxiliaires existants, encore faut-il mettre en place les procédures qui, désormais, interdiront tout recrutement de nouveaux auxiliaires, sauf pour les travaux pour lesquels il est légitime d'y recourir.

En troisième lieu, j'examinerai la situation des centres de tri. La grève a commencé dans les centres de tri, spécialement ceux de la région parisienne, où elle est encore actuellement le plus largement suivie.

Pourquoi ces difficultés dans les centres de tri ?

Les rémunérations sont à un niveau relativement satisfaisant par rapport à celles des autres agents des P. T. T. et de la fonction publique. A Paris, un auxiliaire débutant gagnera, au 1^{er} janvier 1975, y compris la prime de nuit, 1 805 francs par mois au lieu de 1 658 francs avant la grève. Dans les mêmes conditions, un titulaire débutant recevra 2 056 francs contre 1 886 francs. Ce sont là des salaires de début...

M. Maurice Blanc. Ce « seront » là !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. ...qui ne tiennent pas compte des augmentations qui surviennent par le jeu naturel du déroulement statutaire des carrières. Un agent d'exploitation du tri, après vingt ans de carrière, gagnera 2 850 francs par mois, au 1^{er} janvier 1975.

J'ai déjà parlé de la durée du travail. Elle est actuellement de 31 heures 30 par semaine pour le travail de nuit. Il n'est pas possible de la réduire davantage.

S'agit-il alors de problèmes d'effectifs ?

Déjà, mon prédécesseur avait dégagé, au bénéfice des centres de tri, 1 000 emplois supplémentaires en 1973. Cet effort a été poursuivi au même rythme en 1974 et le sera encore en 1975. Ainsi, en trois ans, le nombre total des personnels employés au tri aura augmenté de plus de 10 p. 100. Mais, quand bien même disposerions-nous d'emplois en nombre illimité, nous nous heurterions à l'incapacité physique de les utiliser dans les centres de tri actuels où, pour les plus importants, les locaux sont totalement saturés.

M. Louis Mexandeau. Quel bilan !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. J'aborde ainsi le fond du débat, c'est-à-dire l'effort d'équipement à accomplir pour améliorer les conditions de travail dans les centres de tri.

La détérioration des conditions de travail dans les centres de tri comporte deux aspects, l'un matériel, l'autre moral, étroitement liés. Je suis convaincu que le second, l'aspect moral, l'emporte largement, dans ses conséquences, sur le premier. Je n'en veux pour preuve que la différence d'atmosphère qui règne dans les centres départementaux de tri de moyenne importance et dans ceux des grandes villes.

Le tri consiste, pour l'agent qui en est chargé, à ventiler 2 000 lettres par heure sur une trentaine de directions, norme d'ailleurs nettement abaissée depuis quelques années. Mais c'est aussi gagner chaque jour le défi du temps. Le courrier doit en effet passer dans les créneaux horaires très stricts qui lui sont assignés, de façon que les lettres déposées en fin de soirée soient distribuées le lendemain matin, quelle que soit leur destination.

Ce pari est gagné chaque jour dans les centres de moyenne importance où le volume des tâches est supportable. Le sentiment de pouvoir terminer, de pouvoir « passer le courrier » alimente l'esprit d'émulation et soude la cohésion des équipes au travail.

Rien de pareil dans les grands centres urbains où la masse du courrier à trier est telle que les agents ont le sentiment de n'en voir jamais la fin. Le découragement s'ajoute alors à des conditions de tri particulièrement difficiles, dans des locaux vétustes et exigus. En définitive, s'installe un véritable sentiment de frustration et se développe une atmosphère de tension extrême, celle d'une course contre la montre, chaque jour renouvelée, mais jamais achevée.

Alors, dirait-on, voilà bien la preuve de la grande misère des postes et télécommunications ! Voilà bien la preuve de l'incapacité des P. T. T. à résoudre un problème essentiel dans l'acheminement du courrier !

Je répondrai que ce n'est pas si simple. Car, par exemple, à Paris, les centres de tri doivent nécessairement se trouver près des voies ferrées. Celui de la gare de l'Est, que j'ai visité au mois de septembre dernier, n'a pas un mètre carré disponible et il est impossible d'en trouver à proximité immédiate.

M. Marc Bécam. Il y a bien La Villette !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. La Villette se trouve beaucoup trop loin de la voie ferrée. Pour aménager un centre de tri, il faut disposer d'un terrain situé à proximité immé-

diète d'une ligne de chemin de fer. C'est d'ailleurs la structure du réseau ferroviaire français, très centralisée, qui a entraîné la structure aussi centralisée, hélas ! de nos services postaux. D'où les difficultés actuelles qui permettent à une minorité de grévistes de paralyser tout le pays. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche, et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Gilbert Faure. Ce n'est pas une minorité ! On l'a encore vu hier !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. On a vu hier justement que c'était bien une minorité.

M. Pierre Baudis. La vérité est gênante !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Après ce petit intermède...

M. Guy Ducoloné. Indigne de vous !

M. Gilbert Faure. Vous appelez cela un intermède ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. ... je vais reprendre mon propos.

M. Henri Lucas. M. Lelong sourit !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Pourquoi pas ?

M. Gilbert Schwartz. C'est de la provocation !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je répète que le problème n'est pas simple. L'administration a essayé de tourner la difficulté. Ne pouvant mettre davantage de personnel à trier la nuit, l'administration a eu l'idée de faire trier le jour dans les mêmes locaux et par une autre équipe ce qui restait du courrier de la veille. De là est né le courrier à deux vitesses. La seconde vitesse, c'est le courrier trié le jour dans les locaux autrefois exclusivement utilisés pour le tri de nuit.

Mais avant d'aborder l'effort d'équipement en faveur des centres de tri, je voudrais souligner l'importance d'une mesure spécifique : le « service actif » pour tous les fonctionnaires affectés en permanence au tri, c'est-à-dire la possibilité pour eux de bénéficier d'une retraite au taux plein dès l'âge de cinquante-cinq ans au taux plein. Cette mesure, inscrite dans le protocole du 5 novembre, sera applicable au 1^{er} janvier 1975.

La situation difficile des centres de tri — je l'ai dit publiquement dès le mois de juillet dernier — appelle des remèdes de grande ampleur reposant sur un plan intensif de modernisation des centres de tri et de mécanisation des opérations de tri. Ce plan est en cours depuis trois ans déjà. Il doit se prolonger jusqu'en 1982. A cette date, l'ensemble du tri sera automatisé. Le système français sera alors l'un des tout premiers au monde.

Le budget de 1975 marque dans cette voie — je vous demande de bien vouloir le noter — une étape décisive. J'y ai personnellement veillé dès mon arrivée au secrétariat d'Etat, en juin 1974. (Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Dans le projet de budget pour 1975, les crédits consacrés à la mécanisation et à la modernisation des centres de tri progressent de façon spectaculaire. Nous engagerons à ce titre, en 1975, 450 millions de francs contre 300 millions de francs en 1974, soit un taux de croissance de 50 p. 100 en un an. Cela — j'y insiste — figure dans les documents budgétaires distribués dès le mois de septembre.

L'étude actuellement avec le ministre de l'économie et des finances la possibilité de consacrer à cet effort de modernisation un crédit supplémentaire que j'estime, en première analyse, devoir être de l'ordre de 100 millions de francs et qui, ajouté aux 450 millions de francs déjà inscrits au budget, porterait le volume des autorisations de programme à 550 millions de francs.

Il s'agit là véritablement d'un maximum pour 1975. Au-delà, nous ne pourrions dépenser correctement les sommes investies car nous buterions sur des problèmes de procédure d'expropriation ou plus simplement sur l'impossibilité physique d'acquiescer les terrains en temps voulu pour y construire de nouveaux centres.

Je souligne que les machines que nous utilisons dans le cadre du programme de mécanisation font appel à une technique française et que leurs performances sont tout à fait remarquables. Elles trient à une cadence de vingt-cinq mille lettres à l'heure sur deux cent quarante directions. Un bon agent, je l'ai rappelé, trie à la main deux mille lettres à l'heure sur trente-six positions.

La comparaison de ces chiffres montre la voie qu'il faut suivre. Nous l'avons déjà empruntée. Nous continuerons.

Parlons maintenant du statut des P.T.T. Vous connaissez les slogans : « privatisation », « démantèlement » !

M. Guy Ducoloné. C'est la vérité !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Ils correspondent non pas à la vérité mais à un certain penchant de notre époque pour les termes vagues, abstraits et quelque peu prétentieux dont l'emploi permet l'équivoque et dispense d'exercer la rigueur intellectuelle. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Regardons d'un peu plus près ce dont il s'agit

M. Gilbert Faure. Nous avons tellement d'exemples !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. La privatisation : s'agit-il de modifier le statut des P.T.T. ou tout au moins celui des télécommunications ?

M. Pierre Joxe. C'est M. Giscard d'Estaing qui l'a dit !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. M. Giscard d'Estaing a dit le contraire à la télévision il n'y a même pas un mois !

Certains y ont pensé, non sans quelques motifs. Mais cela n'a jamais été ma politique. Je l'ai affirmé clairement depuis le premier jour, à plusieurs reprises, et récemment le chef de l'Etat lui-même a pris position en ce sens.

Maintenir le statut actuel, cela signifie concrètement respecter trois engagements indissociables :

Premièrement, conserver le statut de 1923 qui rattache la gestion des P.T.T. au budget de l'Etat par l'intermédiaire du budget annexe ;

Deuxièmement, affirmer l'appartenance du personnel à la fonction publique ;

Troisièmement, gérer l'entreprise P.T.T. selon les principes et la notion de service public.

Sur ces trois points, la politique que je mène est parfaitement claire et voici pourquoi le Gouvernement entend s'y tenir.

La première raison tient à l'esprit de service public qui anime et fédère cet ensemble gigantesque de 400 000 personnes. Il y a une tradition de la poste, « un esprit postier » auquel je veux publiquement rendre hommage. Cet esprit constitue la force essentielle de la maison, le ressort du pari que je prends devant vous, mesdames, messieurs, quant à la sauvegarde et à l'avenir de cette administration.

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Ce capital humain, fait de dévouement et de compétence, nous n'avons pas le droit de le laisser perdre. Je l'ai dit dès mon arrivée avenue de Ségur. Le téléphone et la poste sont avant tout une grande aventure humaine, un système de relations de confiance et de dévouement qu'il nous faut à tout prix préserver.

La deuxième raison tient à la souplesse du cadre juridique actuel, trop souvent ignorée. La loi de 1923 sur laquelle repose l'organisation actuelle de l'administration des P.T.T. est une bonne loi. Elle demeure adaptée aux circonstances présentes. Il serait faux de prétendre que nous sommes limités par un texte qui permet en fait beaucoup d'aménagements et ouvre la voie, dans le cadre de la fonction publique, à de multiples possibilités d'adaptation.

La troisième raison est le corollaire de la précédente : il n'est pas évident qu'on puisse faire beaucoup plus dans le cadre d'un établissement public industriel et commercial, ou peut-être même d'une société nationale, que dans celui du budget annexe. Les contrôles, les textes ou les statuts demeureraient, même sous une forme différente.

Maintenir le statut actuel ne signifie pas évidemment le refus de tout assouplissement, bien au contraire. Il est indispensable que, tout en restant dans le cadre général de la fonction publique, les statuts applicables aux personnels des P.T.T. soient régis par des règles spécifiques, chaque fois que nous avons à répondre à des besoins eux-mêmes spécifiques.

Autre évolution nécessaire : la séparation des deux branches postes et télécommunications. Cette séparation — on l'ignore trop souvent — existe déjà dans les faits. Elle répond au souci de mieux appréhender les problèmes spécifiques à la poste, d'une part, et au téléphone, d'autre part. Mais elle ne remet pas en cause l'unité de l'ensemble administratif P. T. T.

Je crois en avoir assez dit pour montrer qu'il n'est pas question de modifier le statut juridique des P. T. T. A la vérité, au fil de la négociation que j'ai menée ces dernières semaines, mes interlocuteurs ont été conduits à le reconnaître et, depuis longtemps, ils devaient en être persuadés. Mais, pour justifier la gigantesque campagne d'intoxication à laquelle ils s'étaient livrés depuis trois ans auprès du personnel, en exploitant son attachement profond à la notion de service public, ils avaient, depuis quelque temps déjà, attaqué sur un autre registre. C'est ainsi que nous retrouvons la croisade pour les effectifs, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Que nous dit-on alors ?

On nous dit : « Certes, vous ne portez pas atteinte au statut de façon directe ; mais, faute d'effectifs, vous laissez périlcliter le service public en le livrant à l'entreprise privée, et notamment en faisant appel à la sous-traitance. »

Cela n'est pas sérieux.

M. Louis Mexandeau. C'est pourtant vrai !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Certes, l'administration des P. T. T. recourt de façon accrue aux services d'entreprises privées pour la pose des lignes ou pour certaines installations téléphoniques. Mais la sous-traitance ne saurait être assimilée à un abandon, si toutefois, comme c'est le cas, elle demeure dans des limites précises et contrôlées.

M. Louis Mexandeau. Elle coûte cinq fois plus cher aux usagers !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Prouvez-le donc ! Vous racontez n'importe quoi !

M. Louis Mexandeau. Vous ne pouvez pas le démentir !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. La sous-traitance est liée à la vie économique moderne. Aucune entité n'y échappe. Les collectivités locales elles-mêmes sous-traitent nombre des travaux qu'elles ont à accomplir. Dans une économie moderne et différenciée, chacun fait de la sous-traitance sans le savoir. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. André-Georges Voisin. Exactement !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. D'ailleurs, l'administration des P. T. T. a, de tout temps, sous-traité en quasi-totalité la construction de ses installations — bâtiments, centraux, commutation, lignes à grande distance. Elle garde pour elle les secteurs les plus rentables de son activité, comme l'exploitation du téléphone.

M. Georges Fillioud. Vous ne concédez jamais cette exploitation ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. La rentabilité financière de l'exploitation du téléphone est de l'ordre de 20 p. 100. Qu'on me cite un exemple de sous-traitance où la rentabilité soit seulement le dixième de celle-ci !

L'extension de la sous-traitance aux lignes permet de réserver aux agents de l'administration les fonctions d'encadrement et de multiplier, au sein de l'administration des P. T. T., les possibilités de promotion.

J'affirme — et j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir en répondant aux questions — que la sous-traitance, telle que nous la pratiquons, constitue, pour l'ensemble du service public des P. T. T., un facteur de renforcement propre à en améliorer le fonctionnement. Cette sous-traitance est maintenue dans des limites très strictes et ses aspects financiers sont étroitement contrôlés.

L'illustration la plus concrète de notre volonté de défendre la nation de service public est la décision qui a été prise en matière d'avances remboursables.

L'administration des P. T. T. a développé récemment le recours aux avances remboursables demandées aux particuliers pour la réalisation de certaines installations téléphoniques. Ces avances s'apparentent à une taxe de raccordement complémentaire à remboursement échelonné. Elles sont modulées selon le coût des installations à réaliser et leur montant atteint parfois 7 000 à 10 000 francs, sinon davantage, pour les lignes longues en zone rurale.

Ce système est une atteinte au principe de l'égalité de tous devant les services publics. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Il conduit à une véritable sélection par l'argent et pénalise lourdement les abonnés ruraux au moment où le téléphone devient en zone rurale un véritable instrument de l'aménagement du territoire au même titre que les autres équipements publics. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nocif sur le plan de l'équité, le recours aux avances l'est aussi sur celui de la gestion du téléphone. Je n'en donnerai qu'un seul exemple, emprunté à l'actualité : près de 5 000 auxiliaires sont actuellement payés sur les avances remboursables.

Mais il y a plus grave. Le système des avances conduit à remettre en cause la programmation au niveau national, régional ou départemental. Les branchements locaux s'effectuent non plus en application de stricts critères de priorité ou de décisions arrêtées par les autorités responsables, mais en fonction des commandes passées par ceux qui versent des avances remboursables.

Dès ma prise de fonctions, j'avais annoncé ma décision de renoncer aux avances remboursables demandées aux particuliers. Ne sachant pas exactement, à l'époque, comment pourrait être assurée la couverture financière de cette décision — car, bien entendu, il n'était pas question un seul instant de diminuer d'autant les ressources des P. T. T. — je m'étais engagé à y renoncer dans un délai maximum de deux ans.

Je suis aujourd'hui en mesure d'annoncer que cet engagement sera tenu dès le 1^{er} janvier 1975. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

A cette date, les avances seront toutes supprimées. (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Daniel Le Meur. Y compris celles qui sont demandées aux collectivités locales ?

M. Gilbert Faure. Les branchements seront-ils gratuits ? (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

C'est pourtant le problème !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. L'égalité devant le service public sera ainsi absolument garantie.

Quand je dis que toutes les avances seront supprimées, j'entends bien sûr celles qui sont demandées aux particuliers.

M. André Desmulliez. Et celles qui sont exigées des conseils généraux ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Les avances demandées aux promoteurs d'ensembles immobiliers subsisteront. Mais il leur sera interdit d'en récupérer le montant sur les acheteurs d'appartements. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Seront également maintenues les avances versées par les industriels. Pour les sociétés, en effet, l'avance, rapidement amortie par le volume du trafic téléphonique, est supportable.

Quant aux avances demandées aux collectivités locales, elles demeurent très souhaitables.

M. Gilbert Faure. Il n'y a pas obligation !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je sais qu'il n'y a pas obligation. Mais grâce à ces avances, les élus locaux ont la possibilité de manifester les priorités que ces collectivités locales entendent voir respecter dans leur zone géographique par le vote de fonds publics provenant de ressources locales, c'est-à-dire, finalement, de l'impôt dont elles décident.

Bien entendu, les avances des collectivités doivent s'ajouter, au niveau local, aux dotations budgétaires normales, et non pas être l'occasion de leur diminution. Il ne doit y avoir sur ce point aucune espèce de doute. J'ai même pris des dispositions pour que les dotations régionales soient augmentées chaque fois que la région aura manifesté, par le vote d'avances, son désir de privilégier l'équipement téléphonique.

La suppression du système actuel des avances pose deux problèmes. Celui des recettes de remplacement et celui du nombre des lignes longues en milieu rural.

Pour compenser les pertes de recettes, le Gouvernement a décidé de porter, au premier janvier 1975, la taxe de raccordement de 500 à 1 100 francs pour les abonnés nouveaux. La taxe perçue pour les transferts restera fixée à 300 francs et les parts contributives en milieu rural seront intégralement supprimées.

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. C'est donc un effort dans le sens de l'égalité devant le service public, ce qui justifie qu'à l'occasion du statut des P. T. T. je traite des avances remboursables et de leur suppression dans certains cas.

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés de l'effet de la suppression des avances sur le nombre de lignes longues construites en milieu rural.

Je tiens à cet égard à les rassurer complètement en leur indiquant qu'un contingent national de lignes longues à réaliser en milieu rural sera déterminé chaque année au moment de la programmation. Ce contingent sera ensuite réparti entre les régions et les départements. Les directeurs régionaux auront donc l'obligation de réaliser sur les crédits qui leur sont délégués, un nombre minimum de lignes longues. J'ajoute que pour 1975, je m'engage à ce que dans chaque département de France, ce contingent soit supérieur aux réalisations effectives que l'on a pu constater pendant la plus favorable des trois années précédentes.

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. J'évoquerai maintenant les problèmes financiers d'ordre général posés par l'équilibre du budget annexe des P. T. T.

Les grandes lignes de cet équilibre ont été rappelées par le rapporteur de la commission des finances ; aussi n'y reviendrai-je pas. Deux événements récents conduisent à majorer les prévisions de dépenses, en sus des 37 milliards de francs inscrits au projet de budget.

Tout d'abord, la majoration de 6,5 à 7,5 p. 100 des intérêts versés aux déposants de la caisse nationale d'épargne, qui constitue, aux taux actuels, une charge supplémentaire de 730 millions de francs. Mais cette évaluation est purement indicative, car il est fort possible que, dans le courant de l'année 1975, les taux d'intérêt soient à nouveau modifiés, éventuellement dans le sens de la baisse. En fait, l'incertitude de la conjoncture économique rend très difficile toute prévision sérieuse sur ce point.

Par ailleurs, le coût des avantages accordés par le protocole du 5 novembre, et qui est de l'ordre de 350 millions de francs, vient lui aussi modifier l'équilibre du budget des P.T.T. Mais toutes les mesures ne produiront pas leur plein effet dès le 1^{er} janvier 1975. L'incidence à terme du protocole peut être évaluée à 420 millions par an, le chiffre pouvant encore s'accroître au fur et à mesure qu'interviendront les améliorations de carrière que j'ai évoquées.

Sans qu'il me soit possible pour l'instant de le chiffrer avec précision, je crois pouvoir affirmer, en réponse aux pertinentes questions de vos deux rapporteurs, que le montant des dépenses supplémentaires à inscrire dans le budget de 1975 sera de l'ordre d'un milliard de francs.

Quels moyens de financement choisir pour y faire face ? Trois solutions sont possibles : l'augmentation des tarifs d'abord ; le Gouvernement l'exclut actuellement. L'emprunt, ensuite. Un recours au marché financier est évidemment possible, mais il se heurte, en raison de l'étroitesse des disponibilités, à certaines difficultés, que nous ne sommes pas actuellement en mesure d'apprécier correctement pour toute l'année 1975. Un concours du budget général, enfin, par l'intermédiaire de l'accroissement du montant de la rémunération des fonds des chèques postaux déposés au Trésor.

Cette contribution du budget général de l'Etat ne saurait être que progressive. C'est d'ailleurs la solution qui est appliquée depuis la loi de finances de 1971. Et pour répondre sur ce point aux observations de M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, je vais, bien que cela ne soit pas très commode, vous présenter un graphique. (*Mouvements divers.*)

Vous pouvez voir, sur ce graphique, deux courbes. La première, en noir, représente l'évolution des charges de fonctionnement du service des chèques postaux ; la seconde, en rouge, traduit celle des versements opérés du budget des charges communes du ministère des finances — c'est-à-dire par le budget général — vers le budget annexe des P. T. T., en application de l'accord passé en 1971 entre le ministre des finances et le ministre des P. T. T. Ces deux courbes, vous le voyez, se rejoignent à un moment donné.

La courbe rouge, celle des versements, monte à la rencontre de la noire, celle des charges. Cela s'explique par le fait qu'en application du dispositif arrêté en 1971, tous les fonds des chèques postaux déposés au Trésor sont désormais rémunérés au taux du marché monétaire, c'est-à-dire actuellement à un taux de l'ordre de 11 p. 100, pour la partie des dépôts qui dépasse le montant atteint en 1971.

Le montant des dépôts était de 30,8 milliards de francs en 1971 ; il est maintenant de 42 milliards. Toute la partie comprise entre ces deux chiffres est donc rémunérée à 11 p. 100, si bien que maintenant le taux moyen de rémunération des fonds, compte tenu des 30,8 milliards de francs qui ne sont rémunérés qu'à 1,5 p. 100, tend à augmenter.

M. Jean-Pierre Chevènement. Quel est-il ?

M. Pierre Lelong, ministre d'Etat. Il s'est établi, en 1974, à 3,75 p. 100. Il atteindra probablement 4,1 p. 100 en 1975. Un taux de 6,5 p. 100 serait nécessaire pour que les charges et les ressources du service des chèques s'équilibrent.

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est très bon marché ! J'emprunterais bien à ce prix !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Le moment où ce taux sera atteint se situe à l'intersection des deux courbes.

M. Jean-Pierre Chevènement. Je comprends bien, mais...

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je vous en prie, laissez-moi terminer mon exposé. J'accepterai volontiers, tout à l'heure, que vous m'interrompiez quelques instants pour me poser une question.

Faut-il aller plus loin ? Ce ne serait pas logique car les P. T. T. sont un service public et ne doivent donc pas faire de bénéfices sur la collecte des fonds par les chèques postaux.

M. Roger Corrèze. Ils ne doivent pas non plus subir de pertes !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. En revanche, il est légitime que le coût du service soit rémunéré en fonction des frais réels de fonctionnement. C'est précisément ce que garantit le mécanisme mis en place depuis le début de 1971.

Vous me rétorquez que cet objet aurait pu être atteint d'un seul coup, en 1971, et qu'à tout le moins il devrait l'être en 1975. Si cela peut se concevoir en théorie, vous n'ignorez pas qu'il n'est pas possible de « rebudgetiser » une somme aussi importante — actuellement, 2 milliards de francs — en une seule année.

Pour ma part, j'estime que le mécanisme qui a été mis en place en 1971, à la suite, je crois, d'un amendement présenté par la commission des finances, a le grand mérite de garantir progressivement le rééquilibrage de l'exploitation des chèques postaux.

Les indications que je viens de donner sont très sérieuses. Ce sont les conclusions du rapport Delmas, dont M. Ribes rappelait tout à l'heure l'existence.

Pour conclure sur cette question de l'équilibre financier, j'indiquerai simplement qu'une fois la situation suffisamment clarifiée — alors qu'elle est tout de même encore mouvante — le Gouvernement choisira entre les deux techniques de financement que je viens de décrire, l'augmentation des tarifs étant, je le répète, exclue.

Les dispositions adéquates seront prises dès que possible et le Parlement aura à en connaître lors de la discussion du prochain collectif budgétaire.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Wagner, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Vous venez de dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'équilibre des services financiers serait atteint dès que possible. Puis-je vous rappeler qu'il y a trois ans, à cette même tribune, le ministre des P. T. T. a pris, au nom du Gouvernement, l'engagement que l'équilibre financier — pour lequel vous estimez actuellement qu'un taux de rémunération de 6 ou 6,5 p. 100 est nécessaire — serait atteint au 1^{er} janvier 1975, et non pas ultérieurement ?

C'était un engagement formel et solennel, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. J'en prends acte, mais je ne puis que vous répéter que le mécanisme actuellement en place — car il ne s'agit pas d'une simple prévision — nous permettra, sans conteste possible, d'atteindre, en 1978... (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*) ...l'équilibre dont nous nous rapprocherons un peu plus chaque année.

M. Gilbert Faure. Cela fera trois ans de retard !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je ne puis que vous donner ces indications, qui ont le mérite — j'en suis persuadé — de ne pouvoir être démenties par les événements. En 1978, où que je sois, je vous donne rendez-vous pour le constater.

M. Guy Ducloné. M. Galley était tout aussi affirmatif !

M. Gilbert Faure. C'était une galéjade ! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je ne veux pas abuser de votre temps. Aussi, je passe rapidement à un sujet qui est moins d'actualité mais qui n'en est pas moins essentiel, c'est la politique dans le domaine des télécommunications.

Trois points sont à noter. Tout d'abord, la politique actuelle, qui représente un effort considérable, est menée au moindre coût pour la collectivité. Par rapport aux engagements inscrits dans le budget de 1974, l'augmentation des autorisations de programme est de 24 p. 100 et elle sera de 34 p. 100 si, comme je l'espère fermement, nous pouvons, en cours d'année, les augmenter d'un milliard de francs. Par rapport à 1973 — car il faut apprécier la courbe sur laquelle nous nous trouvons — la progression est de 65 p. 100.

Le volume total des crédits inscrits dans le budget de 1975 en faveur du téléphone représente l'équivalent de la construction de 3 200 kilomètres d'autoroutes. Je ne peux que répéter cette image parce qu'elle est parlante et parce que, me semble-t-il, nous n'avons pas, les uns et les autres, suffisamment conscience de cette réalité : chaque année, en matière de téléphone, nous dépensons l'équivalent de toutes les autoroutes existant actuellement en France, et même davantage.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. D'autre part, la politique des prix pratiquée depuis le véritable démarrage des investissements téléphoniques est particulièrement rigoureuse. Elle s'exerce au moyen d'un contrôle des prix de revient, effectué

chez les fabricants par les fonctionnaires de l'administration des P.T.T., et qui a permis d'obtenir des baisses de prix considérables. Ainsi, nous obtenons, avec 100 francs de 1974, autant de matériels de transmission qu'avec 135 francs de 1966.

En francs constants, cela signifie que, sur la base de 100 en 1966, l'indice des prix de ces matériels est maintenant à 33.

Cela tient au développement des séries qui a entraîné un accroissement du volume de la production, permettant ainsi aux fabricants d'abaisser leur coût unitaire. Mais ce phénomène est aussi le résultat du système de contrôle des prix que nous pratiquons et qui a permis que ce gain sur le coût unitaire du matériel, plutôt que de constituer un bénéfice supplémentaire pour les fabricants, profite à l'administration.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. J'ajouterai que les comparaisons faites avec les prix pratiqués à l'étranger montrent que les télécommunications françaises se fournissent désormais à meilleur compte que les autres administrations européennes.

Quels sont les résultats de cette politique ? Où en sommes-nous en matière d'équipement téléphonique ?

Le nombre des abonnements principaux atteindra 6,2 millions de lignes à la fin de 1974 et 7,1 millions à la fin de 1975. Ce nombre était de 4,1 millions en 1970, soit une croissance de 73 p. 100 en cinq ans.

Mais l'effort d'équipement ne porte pas uniquement sur le nombre de lignes raccordées au réseau. La notion de qualité et de fluidité du trafic est plus importante encore.

Le préalable indispensable à une bonne fluidité, c'est d'ailleurs l'automatisation. Dans ce domaine nous progressons à pas de géant : le taux d'automatisation est actuellement de 90 p. 100. Il atteindra, conformément aux objectifs que nous nous sommes donnés, 98 p. 100 à la fin de 1977, ce qui intéressera pratiquement tous les abonnés français.

M. Pierre Mauger. C'est parfaitement exact !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Cela dit, le problème du téléphone en France ne sera pas réglé avant plusieurs années. Il faut avoir la franchise de la reconnaître.

M. Gilbert Faure. Nous vous savons gré de votre franchise, mais chaque année nous entendons la même chose !

M. Emmanuel Hamel. Il y aura tout de même un million de lignes en plus cette année !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Quelle politique, en particulier en ce qui concerne les priorités, menons-nous en cette période de pénurie relative ?

M. Gilbert Faure. En Espagne on téléphone où l'on veut !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Nous devons en effet faire face — et c'est cela qu'on n'a peut-être pas toujours très bien compris jusqu'à présent — à un véritable phénomène de civilisation.

Le nombre de lignes principales installées en France est de 12 pour 100 habitants ; aux Etats-Unis, ce chiffre est de 35 ; en Allemagne fédérale, il est de 20. Mais dans aucun de ces pays, la totalité des besoins n'est encore satisfaite.

Le vrai problème consiste à regarder l'avenir et non le passé. De toute façon, quelle que soit la polémique que l'on puisse engager sur la question du retard, il faut envisager la croissance maximum de tout ce qui a trait aux télécommunications.

Dans la répartition des investissements de l'année 1975, priorité sera donnée, non pas au raccordement d'abonnés — encore que j'aie indiqué les résultats très satisfaisants auxquels le budget de 1975 permettra de parvenir — mais à l'écoulement du trafic. Il ne servirait en effet à rien de multiplier le nombre des équipements individuels si les abonnés ne peuvent obtenir, dans des conditions normales, les communications qu'ils demandent.

Cette priorité se traduira, par exemple, par l'accélération du renouvellement des centraux anciens : 200 000 équipements seront remplacés en 1975 par du matériel moderne, dont la moitié dans le seul réseau de Paris qui revêt, j'en suis conscient, une importance nationale. Comme nous connaissons certainement pendant plusieurs années encore une situation de pénurie relative, les candidats au téléphone resteront plus nombreux que les nouveaux abonnés.

En ce qui concerne les priorités, nous devons mener une politique de vérité et de clarté. C'est pourquoi les avances remboursables demandées aux particuliers, qui jouaient le rôle d'une super-priorité, sont supprimées.

C'est pourquoi aussi entreront en vigueur, dès l'année prochaine, de nouvelles règles selon lesquelles les priorités, désormais rendues publiques, seront réparties en quatre grandes catégories : demandes concernant la sauvegarde collective de la vie humaine et de la sécurité publique ; demandes présentant un intérêt général ou un intérêt économique — j'insiste sur cette nouveauté : les lignes à usage professionnel bénéficieront désor-

mais d'une véritable priorité ; demandes présentant un caractère social : il s'agit essentiellement des personnes âgées ou invalides ; et enfin, bien entendu, demandes de transferts et demandes de lignes de service.

Je voudrais fournir quelques précisions sur un sujet qui doit intéresser de nombreux parlementaires : la poste en milieu rural.

Je donne l'assurance, suivant en cela la politique affirmée au niveau gouvernemental, que, désormais, aucun bureau de poste ne sera fermé sans l'autorisation préalable du conseil municipal de la commune intéressée.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Ainsi se traduit au niveau de l'administration dont j'ai la charge la volonté du Gouvernement de maintenir et même de renforcer, si c'est nécessaire, la présence des services publics en zone rurale.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que nous ne modifierons pas les formes de la présence postale, par exemple par la transformation en recettes-distributions de certaines recettes de quatrième catégorie. Mais en aucun cas, je le répète, les bureaux de poste ne seront fermés, sauf accord explicite et préalable des conseils municipaux intéressés.

Je précise enfin que toutes les dispositions concernant la définition des nouvelles priorités, la gestion de la demande et la réalisation de ces opérations en milieu rural, feront l'objet dès le début de l'année 1975 de la plus large diffusion auprès de tous les usagers. Je compte du reste associer étroitement le comité des usagers créé auprès du secrétaire d'Etat aux P. T. T. et que préside votre collègue M. Pierre Mauger, ici présent, à la mise au point de ces textes et à la définition de cette politique.

Car rien, peut-être, n'est plus important — et la grève actuelle en montre la nécessité — que de modifier les rapports que l'ensemble des usagers entretient avec les services de l'administration des P. T. T. dont, parfois, le dévouement et la compétence sont insuffisamment perçus au niveau du public.

M. Georges Carpentier. Et à celui du ministre !

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas vrai, et c'est méchant !

M. Hector Kolland. Vous ne connaissez rien aux P. T. T. !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. C'est cette nécessité que je voudrais justement vous faire percevoir. Ce n'est pas en utilisant des arguments d'un caractère aussi général que nous ferons avancer les problèmes. L'opposition ferait bien d'adopter une autre attitude si elle veut sérieusement et réellement remplir son rôle. (Applaudissements sur divers bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Gilbert Faure. Faites-nous confiance ! Nous sommes assez grands pour nous en charger nous-mêmes.

M. Roger Corrèze. On a déjà vu ce que cela a donné ! Vous videz les caisses de l'Etat quand vous arrivez au Gouvernement.

M. Roger Wagner, rapporteur pour avis. L'opposition est restée à son niveau !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Au terme de cet exposé, une question vient inévitablement à l'esprit, aussi bien de l'orateur que de ceux qui l'écoutent, du moins je le suppose.

Si vraiment, comme je viens de le prouver, les avantages accordés par le protocole du 5 novembre sont loin d'être négligeables, si vraiment nous appliquons dans l'ensemble du secteur des P. T. T. la politique ferme, efficace, dynamique, respectueuse du service public que je viens de décrire, alors comment se fait-il que la négociation ait échoué et que la grève continue ?

Pourquoi une si longue grève, si dommageable aux uns comme aux autres, et dont ni les uns, ni les autres n'ont souhaité et ne souhaitent la poursuite ?

La réponse serait-elle, comme l'a suggéré une personnalité éminente de l'opposition, d'ailleurs absente ce matin. (Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Gilbert Faure. Combien y avait-il de membres de la majorité au début de ce débat ? Nous étions une douzaine et vous n'étiez que trois !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Cette personnalité éminente dont je vais citer le nom...

M. Gilbert Faure. Madame le président, je demande la parole pour un rappel au règlement. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. Pierre-Charles Krieg. Ce n'est pas possible au milieu d'un discours. Relisez le règlement !

Mme le président. Vous pourrez présenter votre demande de rappel au règlement dès que M. le secrétaire d'Etat en aura terminé, monsieur Gilbert Faure. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. La réponse ne serait-elle pas, comme l'a suggéré M. Mitterrand qui est absent ce matin, et j'ai le droit de le noter puisqu'il porte un jugement sur notre action...

M. Gilbert Faure. Vous cherchez la bagarre et vous ne voulez pas qu'on vous réponde !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. ... que le secrétaire d'Etat a donné aux grévistes ce qu'ils ne demandaient pas et leur a refusé ce qu'ils demandaient ? Qu'on me permette de penser que cette affirmation tient davantage de l'épigramme que du jugement sérieux, motivé par une bonne connaissance des faits.

M. Francis Leenhardt. C'est pourtant ce que tout le monde pense !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Si la réalité était telle, nous n'aurions pas attendu qu'on nous le dise pour nous en apercevoir.

Bien au contraire, le protocole du 5 novembre apporte aux grévistes ce qu'ils demandaient : il n'est pas une seule des mesures qu'il contient qui n'ait été longuement discutée et qui n'ait obtenu l'accord des organisations syndicales.

Il n'est pas une seule de ces mesures qui ne se situe dans la ligne de ce que les organisations syndicales revendiquaient. Nous n'avons eu d'autre souci, au cours des négociations, que d'apporter à ces organisations et à leurs adhérents le maximum de satisfaction, dans un esprit de totale bonne foi. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Que nous n'ayons pas accordé tout ce qui était demandé, c'est possible...

M. Parfait Jans. Vous n'avez rien accordé sur l'essentiel !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Mais qui peut nous le reprocher, compte tenu des intérêts généraux dont nous sommes comptables devant le pays, et compte tenu de ce que les dispositions contenues dans le protocole du 5 novembre, notamment en matière de rémunérations et d'amélioration des carrières sont véritablement très substantielles ?

La vérité est que cette grève a mis en évidence, à l'intérieur des P. T. T., et aussi entre les P. T. T. et le reste du pays, un problème de communication dont, pour ma part, j'ai pris conscience dès juin 1974. Il y a là, toutes proportions gardées, un phénomène analogue à ce que nous avons pu constater, sous une forme plus générale, à une époque encore récente et que nous avons tous en mémoire.

La tendance de certains à poser les problèmes en termes si globaux qu'ils défient l'analyse et repoussent toute tentative de solution, en est largement responsable.

Au contraire, il nous faut inlassablement — et c'est pour ma part ce que j'ai accompli — suivant en cela une tendance d'esprit qui a fait et fera toujours la grandeur de notre pays, donner aux mots, autant que faire se peut, leur valeur exacte.

La démocratie, c'est d'abord le respect de l'interlocuteur, le respect d'un minimum de règles de conduite.

La négociation, c'est la recherche sincère d'un accord acceptable par tous, ce n'est pas une mise en scène, à l'usage de l'opinion publique, destinée à placer l'adversaire en position de faiblesse, et à le faire sans cesse céder, sans jamais rien lui proposer en échange.

La recherche d'une solution, ce n'est pas le choc des mythes et des slogans, mais bien au contraire, une discipline intellectuelle et morale dont les règles, toujours actuelles, ont été un jour — voici longtemps déjà — définies par l'un de nos compatriotes, j'ai nommé René Descartes :

« Le premier précepte était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle. « Le second, de diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre. »

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Telle est la voie dans laquelle, jour après jour, pour ma part, j'ai cherché à avancer au cours de ces semaines difficiles. Il est temps que le pays le comprenne, car il n'y a pas d'autres solutions.

Nous n'avons pas souhaité faire pourrir la grève et nous ne le souhaitons toujours pas. Mais, à partir d'un certain point, il ne nous était plus possible de continuer à mener une discussion où toutes les concessions étaient à sens unique.

Nous sommes pour la négociation, nous continuons à être pour la négociation.

M. Raymond Forni. Montrez-le !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Mais nous avons épuisé, c'est un fait, toutes les réserves de concessions que nous pouvions négocier, concessions dont une partie des agents des P. T. T. persiste à ne pas saisir la portée en raison du blocage dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. Pierre Mauger. C'est la vérité !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je dis bien une partie des agents des P. T. T. Car, même au plus fort de la grève, même au début de celle-ci, lorsque, pour les intéressés, le mouvement revêtait certainement le maximum de légitimité, plus de la moitié du personnel de l'entreprise a refusé de faire grève.

Ce pourcentage, vous le savez, dépasse actuellement 65 p. 100. Je salue la conscience professionnelle, je salue la fermeté intellectuelle, la lucidité, le courage, ...

M. Pierre Mauger. Et le sens civique !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. ... de ceux qui ont ainsi, dans des conditions très difficiles, maintenu le service public, et je les en remercie. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Aux autres, je m'adresse avec toute la considération, tout le respect, que mérite leur sincérité dans le combat qu'ils ont cru devoir mener. Et je leur dis : que chacun se défie du vertige des mots. Etes-vous sûrs d'être bien informés ?

M. Pierre Mauger. Non !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Etes-vous sûrs de la totale objectivité des jugements que vous avez portés ou que vous avez entendu porter ?

M. Pierre Mauger. Non plus !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Etes-vous sûrs que l'attachement que vous manifestez pour votre entreprise, pour votre travail n'a pas été plus ou moins utilisé, en vue d'atteindre — consciemment ou non — d'autres objectifs ?

M. Pierre Mauger. Pas davantage !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Etes-vous sûrs que votre devoir est encore de poursuivre la grève ? (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Pierre Mauger. Certainement pas !

M. Louis Odru. Allez vérifier dans les bureaux de tri ?

M. Raymond Forni. Ils en sont sûrs, parce qu'ils gagnent 1 300 francs par mois !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Si vous aviez été présent au début de l'intervention de M. le secrétaire d'Etat, vous sauriez que ce n'est pas vrai !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Quant à moi, au milieu de cette rude épreuve, dont je veux espérer la fin, le sentiment qui me saisit est celui de la fierté. Non pas, bien entendu, une fierté personnelle. Mais la fierté d'avoir constaté que les hommes et les femmes qui constituent cette administration des P. T. T. lui sont fermement attachés, et, par là même, sont dignes de la mission que le pays leur a confiée.

M. Pierre Mauger. Mis à part les saboteurs !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Dans ces conditions, il faut absolument que le conflit que nous vivons permette à chacun, quelle que soit sa responsabilité, de mieux connaître les réalités de l'entreprise P. T. T., réalités qui se situent au-delà des mythes, au-delà des slogans, au-delà des grands termes vagues.

Ces réalités, le Gouvernement, pour sa part, les reconnaît et il est prêt, si faire se peut, à tenter de les reconnaître encore davantage. Puisse ce débat devant vous y contribuer pleinement ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. Gilbert Faure. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Gilbert Faure pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Faure. Madame le président, mon collègue, M. Alain Bonnet, a dénoncé ce matin au début de la séance, les conditions de travail imposées à cette assemblée.

Trois commissions, a-t-il dit, devaient se réunir. En réalité, cinq commissions siègent en ce moment. Il est impossible aux députés d'être simultanément présents en séance et en commission. C'est pourquoi, les membres du groupe des socialistes et radicaux de gauche qui font partie de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ont demandé une suspension de séance. Ils sont venus dans l'hémicycle écouter l'intervention de M. le secrétaire d'Etat, mais ils ont été obligés de le quitter

pour continuer, en commission, l'examen de projets particulièrement importants. D'ailleurs, la plupart des autres commissions qui siègent ce matin étudient aussi des textes d'un grand intérêt.

En agissant ainsi, nos amis ont voulu marquer l'importance qu'ils attachent au débat en cours et manifester leur solidarité envers les postiers.

Quant au membre de l'opposition que vous avez visé, monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Jean Delaneau. Il est sans doute également en commission !

M. Gilbert Faure. ... ce qui vous gêne le plus... (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Hector Rolland. Nous ne sommes pas gênés du tout !

M. Gilbert Faure. ... ce n'est pas son absence, car il y a aussi de nombreux absents dans vos rangs ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Regardez-vous donc dans une glace avant de citer autrui, et je parle surtout pour vous, monsieur Rolland !

Ce qui vous gêne le plus, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas l'absence de ce membre de l'opposition, c'est surtout sa déclaration. En effet, il a indiqué que vous aviez proposé aux postiers des mesures qu'ils ne vous demandaient pas et que vous aviez oublié de leur faire des propositions concrètes sur leurs diverses revendications.

M. Marc Lauriol. Ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Gilbert Faure. Vous venez de déclarer, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes pour la négociation.

M. Bernard Marie. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Gilbert Faure. Si vous voulez reprendre la discussion, faites-le alors sur des bases valables et acceptables par ceux qui participeront à cette négociation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Mme le président. Dans la discussion, la parole est à M. Laurisergues.

M. Christian Laurisergues. Mesdames, messieurs, la discussion du budget des P.T.T. intervient alors qu'une grève importante paralyse le pays depuis cinq semaines.

M. Pierre Mauger. A qui la faute ?

Un député socialiste. A vous !

M. Christian Laurisergues. Permettez-moi, de vous indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, que je regrette le ton de votre intervention, léger, agressif parfois, en tout cas absolument froid.

M. Marc Lauriol. M. le secrétaire d'Etat aurait-il trop de talent ? Moi, j'ai trouvé son discours remarquable !

M. Christian Laurisergues. Vous m'avez donné l'impression de n'avoir jamais eu une pensée pour les familles de votre personnel gréviste...

M. Marc Lauriol. Il leur a rendu hommage !

M. Christian Laurisergues. ... ni pour les problèmes qui se posent à elles, et je le regrette. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Pourtant, ce mouvement connaît une ampleur exceptionnelle, à la mesure du malaise existant parmi les 380 000 agents de cette administration.

Pour la bonne compréhension du dossier « P.T.T. », il importe d'analyser rapidement les causes réelles de ce mécontentement qui est à l'origine de cette réaction sans précédent.

Sans précédent, en effet, car il faut remonter à 1953 pour retrouver une grève des personnels des P. T. T. aussi puissante, certes, mais dont les motivations étaient différentes.

C'est sans aucun doute l'accumulation des problèmes demeurés sans solution, l'inquiétude devant la dégradation du service, l'incertitude quant à l'avenir des P.T.T. qui ont provoqué cette subite réaction partie de la base, depuis un centre de tri de Paris.

L'extension rapide de la grève à tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire a prouvé la profondeur des mécontentements...

M. Pierre Mauger. Elle a prouvé plutôt sa politisation !

M. Christian Laurisergues. ... à tous les niveaux, les catégories d'encadrement participant massivement au mouvement, comme les catégories modestes.

Les revendications du personnel présentées par les organisations syndicales n'étaient pas nouvelles. Elles n'avaient aucun caractère étroit et, paradoxalement, elles ont démontré que le souci du service public était de leur côté.

Tout au long du déroulement de cette grève, les délégués syndicaux se sont employés à expliquer aux utilisateurs des P.T.T. que leur action tendait principalement à défendre leur

outil et à l'améliorer pour mieux les servir. Ils ont démontré que les atteintes au monopole, les tentatives de privatisation des télécommunications, les réformes des structures internes de l'administration étaient préjudiciables aux intérêts du public comme à ceux des personnels.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces démonstrations, mais nous rappellerons seulement que, dans les quelques jours qui ont précédé cette grève, vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, aviez pris des décisions unilatérales. Ainsi, un haut fonctionnaire de l'administration centrale était remplacé par un journaliste venant du cabinet de M. Chirac, et le directeur général des télécommunications et l'un de ses adjoints étaient déchargés de leurs fonctions et remplacés sans autre forme de procès.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Monsieur Laurisergues, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Christian Laurisergues. Volontiers, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je voudrais vous poser une question, monsieur Laurisergues.

Un député socialiste. C'est vous qui devez répondre aux questions qu'on vous pose !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Estimez-vous, monsieur Laurisergues, que pour nommer un directeur général de l'administration centrale des P.T.T., il faille demander la permission des organisations syndicales. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Joxe. Ce ne serait pas plus mal !

M. Pierre Mauger. Ce serait du joli !

M. Christian Laurisergues. Ce serait en tout cas concevable dans un régime démocratique.

M. Pierre Mauger. Ce ne serait plus la démocratie, mais l'anarchie.

M. Gilbert Faure. Cela permettrait surtout aux organisations syndicales de s'exprimer !

M. Pierre Mauger. Je me demande bien ce que représentent vos organisations syndicales !

M. Christian Laurisergues. Monsieur Mauger, si vous voulez prendre ma place à la tribune, ne vous en privez pas !

M. Gilbert Faure. Nous savons ce qu'il nous reste à faire quand M. Rolland prendra la parole tout à l'heure !

Mme le président. Poursuivez votre propos, monsieur Laurisergues.

M. Christian Laurisergues. Corrélativement, un décret modifiait les structures internes de la direction générale des télécommunications et du centre national d'étude des télécommunications sans qu'aucune instance n'ait été consultée, ni le conseil supérieur des P. T. T., ni le comité technique paritaire ministériel.

Le fait du prince s'installait dans cette administration dont les traditions et le civisme ont fait la force jusqu'à ce que certains apprentis sorciers viennent tenter d'apporter leurs remèdes miracles. Cet abus de pouvoir s'ajoutant à toutes les initiatives prises depuis quelques années a fait déborder le vase.

Les responsabilités sont claires.

Le Gouvernement actuel et ses prédécesseurs se sont acharnés sur ce service public et lui ont refusé les moyens d'un fonctionnement normal tout en lui imposant des charges indues. Nombreux sont les parlementaires qui, depuis des années, dénoncent la lente et constante dégradation de la qualité des prestations fournies aux usagers par manque de moyens.

Combien de fois n'a-t-on pas questionné les ministres sur les mesures qu'ils comptaient prendre pour régulariser l'acheminement du courrier, implanter des bureaux de poste dans les agglomérations suburbaines et les nouvelles cités urbanisées, maintenir la poste en milieu rural, adapter les chèques postaux et les services financiers dans leur ensemble aux besoins nouveaux des usagers — prêts personnels, cartes de crédit, etc. — obtenir un meilleur rendement des fonds en dépôt confiés au Trésor, mettre fin à la pénurie en matière de télécommunications, et écouler un trafic téléphonique atteignant un point critique de saturation.

Mais les ministres passent, et les problèmes demeurent, s'aggravent.

Toutes les mesures prises étaient en complète contradiction avec l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je citerai comme exemple le recours aux sociétés de financement qui, comme chacun le sait, est très coûteux et permet à des capitaux privés de fructifier sur le dos du service public.

Les promesses, solennelles ou non, se renouvellent chaque année en même temps que les objectifs s'éloignent.

M. Galley nous avait promis, dès 1971, que le financement privé permettrait un écoulement normal du trafic en 1974 — nous voyons ce qu'il en est — et que l'équilibre des chèques postaux serait atteint le 1^{er} janvier 1974 ; or le déficit dépassera 1 300 millions de francs en 1975 ; or, Galley nous avait fait encore bien d'autres promesses.

M. Germain, lui, avait fixé la barre des abonnés à 12 millions de lignes en 1978. Tous les responsables des P. T. T. déclarent que cet objectif est irréalisable en raison du volume insuffisant des investissements.

Les paris et les engagements successifs ne trompent que ceux qui veulent bien l'être. Ces rideaux de fumée ne peuvent dissimuler la véritable situation de l'entreprise P. T. T. qui s'étiole, faute de moyens et de décisions courageuses.

Cette grève que le pays subit était facilement évitable si avaient été prises les mesures de sauvegarde que réclamaient les organisations syndicales, porte-parole des personnels.

Quelles sont ces mesures ?

Au premier rang, nous placerons celles qui concernent les effectifs. L'administration, dans sa dernière demande budgétaire, évalue à 17 000 le nombre des emplois qu'il convient de créer pour pallier le manque de personnel ; or les organisations syndicales estiment à 30 000 le nombre minimum de postes nécessaires dans l'immédiat pour rétablir progressivement, puis améliorer le fonctionnement des services. Le projet de budget qui nous est présenté n'en propose que 4 000.

Dans le personnel en fonctions, il faut distinguer les titulaires, recrutés par voie de concours, et les auxiliaires qui, en principe, sont destinés à remplacer les premiers.

Or, les P. T. T. utilisent actuellement 92 000 auxiliaires, dont 23 000 totalisent plus de quatre années d'ancienneté, qui font le travail d'un agent titulaire.

Dans le même temps, près de 8 000 agents féminins titulaires, dont certains ont de nombreuses années d'ancienneté, et qui sont en disponibilité pour élever un enfant ou suivre leur mari, ne peuvent être réintégrés dans les cadres normaux et sont souvent utilisés comme auxiliaires.

Au rythme actuel de recrutement du personnel auxiliaire — 10 000 par an —, les mesures de titularisation prévues seront insuffisantes, malgré les 6 000 titularisations accordées ou plutôt concédées, au cours des négociations, pendant la grève.

Une opération « vérité » mettant en parallèle les besoins et les créations d'emplois nouveaux, et tenant compte de cet effectif d'auxiliaires, se révèle indispensable pour que soit mis un terme à cette situation finalement préjudiciable à la bonne marche des services.

Après les mesures concernant les effectifs, il faut examiner celles qui visent les moyens mis en œuvre.

Or, la faiblesse des crédits de fonctionnement, leur amoindrissement dû à l'accroissement des charges, à l'élévation des prix, placent les chefs de service devant des choix difficiles pour pallier les besoins les plus criants. L'insuffisance des moyens financiers se traduit par la vétusté et le mauvais entretien des bureaux et des centres, par l'inadaptation de certains matériels, par l'impossibilité d'aménager les locaux lorsqu'ils existent et, par voie de conséquence, elle impose de mauvaises conditions de travail aux personnels.

Cet état de choses se retrouve à l'état endémique dans certains centres de tri de la région parisienne où la crasse s'accumule depuis plusieurs générations de postiers.

A l'insuffisance des effectifs, à la faiblesse des moyens donnés pour faire face à l'écoulement d'un trafic en hausse continue, s'ajoute la modicité des investissements qui sont trop timides en regard des besoins constatés en matière de télécommunications et n'atteignent pas les évaluations les plus modestes en ce qui concerne la poste.

C'est ainsi que, pour cette dernière, les autorisations de programme atteindront 925 millions de francs en 1975.

Ce montant peut ne pas paraître négligeable si on le compare avec celui des années précédentes ; or, il demeure nettement insuffisant pour combler une partie du retard accumulé depuis le V^e Plan et surtout pour compenser les hausses de prix qu'enregistre le secteur de la construction.

Les programmes d'implantation de nouveaux bureaux, le développement des installations relatives à la sécurité dans les recettes, l'automatisation progressive des centres de tri, le renouvellement et l'extension des parcs automobiles et ferroviaires, la rénovation et la construction de nouveaux établissements pour le tri ne seront pas réalisés et, de ce fait, les conditions d'exécution du travail ne seront pas modifiées.

Pour les télécommunications, l'objectif annoncé par le Gouvernement — l'accélération des raccordements — ne sera pas atteint, notamment en raison du niveau des investissements

prévus pour 1975 qui se situe relativement en-deçà des évaluations : 10 935 millions de francs en autorisations de programme alors que les opérations envisagées atteignaient 12 775 millions de francs.

En outre, le recours aux sociétés de financement, pour 2 840 millions de francs, n'a pas reçu l'aval du ministère des finances qui a réservé sa réponse pour un milliard de francs. Nous pourrions, du reste, être d'accord s'il s'agissait de réintroduire ce milliard de francs dans le budget ; mais tel n'est pas le cas, hélas !

Il y aura donc un tassement dans la progression des investissements et une attente, prolongée au-delà du raisonnable, pour une population dont les besoins, en matière de télécommunications, s'accroissent avec les nécessités de la vie moderne, et je ne parle pas des entreprises de toutes dimensions qui espèrent une prise de conscience plus nette et une volonté plus persistante de la part du Gouvernement.

Cette attitude du Gouvernement mérite une explication que nous n'avons pas trouvée dans le document budgétaire, pas plus, hélas ! que dans les explications données par le secrétaire d'Etat.

Une volonté se traduit par des actes et non par des déclarations d'intention.

S'il s'agit de nous prouver qu'enfin on veut faire disparaître les déficits structurels, alors que M. Lelong nous annonce clairement, d'une part, la prise en charge, par le budget général, du déficit résultant des tarifs préférentiels consentis à la presse et, d'autre part, l'octroi d'une rémunération correcte des fonds des particuliers qui sont en dépôt aux chèques postaux et ainsi mis à la disposition du Trésor pour faire disparaître le déficit, ce serait là un premier point démontrant qu'au-delà des mots le Gouvernement détient une doctrine.

Par ailleurs, nous serions prêts à accueillir avec faveur une révision en hausse des autorisations de programme pour 1975 en même temps qu'un ajustement des moyens en effectifs et en crédits de fonctionnement.

Hélas ! Cette volonté n'existe pas. Sinon, nous ne serions pas en train d'examiner un projet de budget inchangé malgré les événements qui viennent de se produire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

En persistant dans une politique néfaste aux intérêts des usagers des P. T. T., le Gouvernement se condamne à subir d'autres réactions du même genre dont il continuera de porter l'entière responsabilité.

Pour équilibrer ce budget, il faudra recourir à l'emprunt. Nous voulons souligner que, pour la poste et les services financiers, le volume de ces emprunts correspond approximativement au montant du déficit — 2 265 millions — déficit, je le précise, artificiel et voulu.

On mesure toutes les possibilités nouvelles qui s'offriraient si ces deux problèmes, une fois pour toutes, étaient résolus.

L'endettement continuera donc à s'accroître et les charges de plus en plus lourdes supportées par les P. T. T. obéreront de façon sérieuse l'avenir de cette administration en raison du coût de l'argent, qu'il s'agisse des emprunts traditionnels ou *a fortiori* des sociétés de financement.

Il est de l'intérêt général que soient clairement déterminés la part en investissements proprement dits, pour lesquels un financement complémentaire est nécessaire, et les emprunts à souscrire pour combler des déficits structurels qui s'auto-alimentent sans fin.

A cet égard, le Gouvernement serait bien inspiré d'examiner d'ores et déjà les conséquences résultant de l'engagement qu'il a pris, par la voix de M. Lelong, à l'occasion des négociations concernant les P. T. T., et qui est inscrit dans le relevé des propositions, engagement de revenir à l'esprit comme à la lettre de la loi ainsi qu'à une plus grande autonomie de choix et de décision de la part de l'administration.

Mais il nous apparaît nécessaire de revenir sur les déclarations de M. le secrétaire d'Etat concernant son appréciation du service public au travers de sa volonté de faire disparaître le système des avances remboursables réclamées aux particuliers.

Disons tout de suite que nous approuvons cette décision qui rétablirait une certaine équité parmi les demandeurs en éliminant la sélection pratiquée jusqu'à présent entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne les ont pas.

En revanche, nous ne pouvons suivre M. Lelong lorsqu'il annonce son intention de porter la taxe de raccordement de 500 à 1 000 francs voire à 1 100 francs.

La seconde déclaration annule pour une grande part la première, et nous considérons que cette tarification excessive conduit à une nouvelle sélection susceptible de décourager bon nombre de personnes aux revenus modestes, telles que les personnes âgées, les retraités, etc.

M. Louis Darinot. Très bien !

M. Christian Laurisergues. Le solde positif de la branche télécommunications ne justifie nullement ce doublement de la taxe.

Que dire des mesures nouvelles contenues dans ce budget et qui n'ont pas été modifiées malgré les avantages arrachés par la grève ?

Nous avons vu tout à l'heure la situation des effectifs et les conséquences qui en résultent concernant les conditions de travail des personnels.

Quant aux problèmes catégoriels et indemnitaires, les éternels attermoissements n'ont pas été étrangers au malaise ressenti et aggravé, chez les personnels, en raison des promesses répétées, qui n'ont jamais été suivies d'effet. L'Assemblée nationale les enregistre, chaque année, par le biais des déclarations des ministres depuis 1968. A cette époque, une certaine commission Lecarpentier avait déposé des conclusions permettant aux personnels de retrouver un certain équilibre de carrière et des perspectives normales de reclassement et d'avancement.

Il aura fallu la volonté et la pression des grévistes pour que ces conclusions soient à nouveau prises en considération, de manière partielle cependant.

C'est là, encore une fois, la démonstration d'une politique qui n'admet que les rapports de force dans le même temps où il est courant d'entendre les plus hautes autorités préconiser la concertation et s'en faire les champions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Il est indéniable que les profils de carrière et les débouchés offerts aux personnels de toutes catégories constituaient, il y a bien des années, un des attraits de la fonction publique.

Or, actuellement — et ceci est particulier aux P.T.T. — rien n'est plus aléatoire que les possibilités de promotion et d'avancement, les pyramides d'emplois n'ayant cessé de se détériorer en raison de la modernisation des services et des bouleversements qu'elle a provoqués.

C'est le cas à l'exploitation téléphonique, avec l'automatisme des circuits, et aux chèques postaux, avec la mise en gestion électronique, ou à la poste, avec la mécanisation des guichets et du tri. Les structures d'encadrement sont profondément modifiées et appellent des solutions garantissant à tout le moins des déroulements de carrière cohérents.

En ce qui concerne les télécommunications, la mise à jour constante des connaissances réclamée aux techniciens et que nécessitent les techniques nouvelles mises en œuvre ne s'est pas accompagnée jusqu'à maintenant d'une reconnaissance de cette qualification complémentaire, alors que les anciennes notions d'encadrement ne peuvent plus avoir cours.

Décrochés, du point de vue des rémunérations, comme l'ensemble de la fonction publique, du secteur nationalisé et du secteur privé, mal servis sur le plan de l'avancement, les personnels des P.T.T. réclament normalement des réponses leur permettant de retrouver une situation catégorielle correspondant à leurs responsabilités.

Le Gouvernement peut-il le comprendre, lui qui se montre, à l'égard de ces fonctionnaires, le plus « coriace » des patrons ?

Nous souhaitons obtenir du secrétaire d'Etat des éclaircissements sur ses intentions à l'égard de certaines catégories particulièrement méritantes : les chefs de centre et receveurs, notamment ceux des petites classes, les receveurs distributeurs, les personnels ouvriers d'Etat de toutes les branches.

De même, il serait bon que soit envisagé, pour le personnel du service automobile, un élargissement des débouchés dans le cadre B et, pour le service général, l'amélioration des possibilités d'interpénétration, par assimilation aux régies financières.

L'an passé, nous avions fait part des protestations soulevées dans le personnel par la décision visant à recruter sur titres 1500 inspecteurs pour les besoins des télécommunications. Les cadres, unanimes, n'admettent pas qu'on déroge gravement aux règles normales de recrutement, contre l'avis du conseil supérieur de la fonction publique et ce malgré le rejet du projet par les organisations syndicales représentatives lors de la réunion du comité technique paritaire.

Le secrétaire d'Etat a-t-il l'intention de poursuivre ce mode de recrutement qui nous paraît peu orthodoxe ? Comment envisage-t-il le recrutement dans l'avenir ?

Dans le régime indemnitaire, nous distinguerons le particulier du général.

Pour les indemnités représentatives de frais, un crédit est prévu pour revaloriser les taux en vigueur. Nous insistons sur la nécessité d'ajuster ces indemnités en tenant compte des prix réellement pratiqués par les hôtels et restaurants. En outre, le personnel qui se déplace pour les nécessités du service souhaite l'instauration d'un taux uniforme pour les frais de mission et de tournées qui devraient être indexés, de même que l'ensemble des indemnités de ce type.

Pour ce qui est du régime spécifique des P.T.T., nous retiendrons la trop grande diversité des primes servies au titre de la technicité. Il semble souhaitable qu'un regroupement s'opère

et que ne soient plus oubliés les ouvriers d'Etat professionnels, la maîtrise des lignes et de la distribution, les contremaîtres et les personnels du service du dessin.

J'arrête là volontairement l'énumération des problèmes de personnel qui restent posés, en signalant toutefois que nous sommes favorables aux revendications salariales présentées, particulièrement au versement d'un acompte de 200 francs.

Ce projet de budget ne comporte aucune mesure nouvelle pour les personnels par rapport au précédent.

Le conflit ouvert le 17 octobre, qui a conduit à cette puissante réaction des personnels, a permis de débloquent cette situation. Ce résultat, nous le constatons, n'a pas fait suite à une volonté gouvernementale, mais à une contrainte que les événements ont imposée au Gouvernement.

Il reste que nous ne sommes pas satisfaits globalement de ce projet de budget pour 1975 et que, par conséquent, nous ne pourrions le voter.

Il serait, en effet, paradoxal que cette assemblée adoptât un projet qui ne traduit aucun des engagements pris par le secrétaire d'Etat au nom du Gouvernement et, de ce fait, se trouve dépassé avant même d'avoir été soumis à notre examen.

Nous réclameons la refonte complète de ce projet et la prise en compte des remarques formulées par l'Assemblée, portant notamment sur la résorption des déficits, le niveau des investissements, l'ajustement des moyens en personnel et en crédits de fonctionnement.

En fonction de ces observations, les socialistes vous présenteront dans les mois à venir des propositions précises pour sauvegarder et améliorer le fonctionnement de ce service public.

En conclusion, nous condamnons le Gouvernement qui, par son incapacité à apporter en temps utile des solutions aux graves problèmes des postes, est responsable du déclenchement de la grève. Nous dénonçons l'attitude de ce même Gouvernement qui, par le refus de reprendre les négociations avec les postiers, fait supporter une grave préjudice à l'économie française.

Nous nous élevons contre la décision du ministre de l'Intérieur de faire expulser le personnel des centres de tri par les forces de l'ordre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Jean Delaneau. Et la liberté du travail ?

M. Christian Laurisergues. Nous protestons contre les tentatives de mise en place de réseaux parallèles de tri et de distribution. Nous réfutons l'affirmation du ministre de l'économie et des finances qui accuse les syndicats de « démolition du budget de l'Etat et d'une tentative de dislocation de notre économie », tentant ainsi de masquer les causes profondes de la crise. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Nous réproprons l'attitude du Premier ministre qui préfère l'épreuve de force à la poursuite des négociations.

Nous demandons aux usagers, malgré les difficultés qu'ils connaissent, de comprendre l'attitude des salariés qui luttent pour la défense et l'amélioration du service public et de leurs conditions générales de travail.

M. Pierre Mauger. Ils finissent par saboter l'économie.

M. Christian Laurisergues. Nous exigeons, dans l'intérêt de tous les Français, la reprise immédiate des négociations. Vous nous avez dit que vous en étiez partisan, monsieur le secrétaire d'Etat. Prouvez-le ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Guy Ducoloné. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Ducoloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducoloné. Madame le président, hier, le discours de M. le ministre de l'Intérieur a été télévisé en direct.

Ce matin, une caméra de télévision a fonctionné durant le long discours de M. le secrétaire d'Etat aux P.T.T. Lorsqu'il est descendu de la tribune, la caméra a été retirée.

Pour le Gouvernement, les interventions des députés ne mériteraient-elles pas d'être retransmises ? (Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et des radicaux de gauche.)

M. Emmanuel Hamel. D'habitude, l'opposition bénéficie de la télévision plus que la majorité.

M. Guy Ducoloné. Je vous demande, madame le président, de bien vouloir transmettre au bureau de l'Assemblée nationale la protestation du groupe communiste contre ce qui constitue une entreprise de propagande gouvernementale, et un certain mépris de cette assemblée. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je vous prie, en outre, de prévoir des dispositions pour que la suite du débat sur le budget des P.T.T. soit retransmise par la télévision.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Madame le président, j'avais l'intention d'intervenir exactement sur la même question et pour développer les mêmes arguments que M. Ducoloné.

Mais, en tant que membre du bureau du parti socialiste et des radicaux de gauche, j'ajouterais que notre ami Gilbert Faure, ce matin, est intervenu pertinemment...

M. Pierre Mauger. Et avec l'énergie que nous lui connaissons !

M. Pierre Joxe. ... avec une énergie justifiée, pour souligner qu'au moment où le débat sur le budget des P. T. T. s'engageait la commission des affaires culturelles était convoquée pour examiner un projet de loi, et pas n'importe lequel : le projet de loi sur l'avortement !

Au même moment, la commission des finances était convoquée, pour examiner quoi ? Pas n'importe quoi : les derniers amendements déposés sur le projet de budget pour 1975 !

Au même moment, la commission d'enquête sur le marché de la viande était également convoquée, pour entendre qui ? Pas n'importe qui : le directeur général du F. O. R. M. A. !

Enfin, toujours au même moment, deux autres commissions permanentes de cette Assemblée étaient aussi convoquées.

Toute cette manœuvre a été systématiquement organisée pour que les députés, obligés d'assister aux réunions de commission, ne puissent venir en séance. Or, lorsque notre ami Gilbert Faure a soulevé cette question, le cameraman, qui était installé dans une des tribunes, a retiré sa caméra.

Au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, j'appuie la demande de notre camarade Ducoloné pour que des dispositions soient immédiatement prises afin que la suite du débat soit retransmise à la télévision, sinon la manœuvre serait littéralement scandaleuse. Je vous prie aussi, madame le président, de transmettre au bureau de l'Assemblée la protestation que j'ai formulée au nom de mon groupe. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Ils parlent pour leur journal !

Mme le président. Monsieur Ducoloné et monsieur Pierre Joxe, je transmettrai vos observations au bureau de l'Assemblée.

Je vous signale qu'hier soir la conférence des présidents, à la demande d'un président de groupe, a décidé de demander la retransmission par l'O. R. T. F. du débat sur le budget des P. T. T. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. Et alors ?

M. Hector Rolland. Pourquoi le cameraman est-il parti ? Il vient sans doute de se mettre en grève, lui aussi. Je proteste vigoureusement contre son départ. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Mme le président. Je vais également poser la question à qui de droit.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Il y a le journal de treize heures ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Mme le président. J'indique aussi à M. Pierre Joxe qu'au début de la séance deux de nos collègues ont déjà protesté contre le fait que de nombreuses commissions devaient se réunir pendant le déroulement de la discussion sur les crédits du budget des P. T. T. La présidence en a d'ailleurs pris acte.

La parole est à M. Corrèze, pour un rappel au règlement.

M. Roger Corrèze. Je suis agréablement surpris de constater que les cameramen de la télévision sont à présent du côté du Gouvernement. Ce n'est pas fréquent ! (*Protestations sur les*

bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Rires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Et puisque mon tour est venu de monter à la tribune, je souhaite, moi aussi, que la suite du débat soit télévisée.

Mme le président. Puisqu'il semble que tous les orateurs souhaitent parler devant les caméras de la télévision, je vais renvoyer le débat, en espérant que satisfaction pourra leur être donnée cet après-midi. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budget annexe des postes et télécommunications (*suite*) :

(Annexe n° 44. — M. Ribes, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome XXI, de M. Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Commerce extérieur :

(Annexe n° 7. — M. Leenhardt, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome VII, de M. Christian Chauvel, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Taxes parafiscales (art. 39 et état E à l'exception de la ligne 104) :

(Annexe n° 47. — M. Vizet, rapporteur spécial.)

Comptes spéciaux du Trésor (art. 29 et 31 à 38) :

(Annexe n° 46. — M. Savary, rapporteur spécial.)

Charges communes :

(Annexe n° 11. — M. Chauvet, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome XXIV, de M. Fouchier, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Services financiers :

(Annexe n° 13. — M. Hamel, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome X, de M. Poperen, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Articles (art. 40, 41, 42, 46, 48, 53 et 54) et articles additionnels non rattachés.

Articles de récapitulation (art. 21, 22, 23, 26, 27 et 28).

Eventuellement, seconde délibération.

Explication de vote et vote sur l'ensemble.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)